



Rapport d'activité 2013

Maison des Adolescents des Hautes-Alpes
Service de coordination départementale
du réseau MDA 05

SOMMAIRE

➤ 1 - Le mot du président	Page 1
➤ 2- Fonctionnement de la MDA 05	page 2
a. Le portage associatif – les PEP Alpes du Sud	page 2
b. Les principes de fonctionnement de la MDA	page 3
c. Les cinq antennes MDA et les lieux d'accueil	page 5
d. Le service de coordination départementale et la gestion interne	page 8
e. Les instances de gouvernance	page 9
f. Les relations avec les partenaires	page 9
g. Les nouvelles conventions utiles au fonctionnement	page 12
➤ 3- Fréquentation de la MDA	page 13
a. Activité générale.....	page 13
b. Activité par lieux d'accueil	page 14
c. Modes d'accès à la MDA	page 14
d. Public reçu	page 15
e. Motifs des demandes	page 15
f. Les orientations réalisées	page 15
➤ 4- Coordination du réseau MDA 05	page 17
a. La coordination des antennes et lieux d'accueil	page 17
b. La formation	page 18
c. Les séminaires universitaires	page 19
d. La commission d'analyse des situations complexes	page 19
e. Les <i>Rencontres Adolescence des Hautes-Alpes</i> organisées par la MDA..	page 20
f. L'articulation des réseaux (MDA/REAAP/MAIA)	page 21
g. La communication	page 22
➤ 5- Les actions de prévention.....	page 25
a. Recherche nationale « Difficultés liées aux processus d'adolescence d'aujourd'hui » INSERM / Université Paris-Sud	page 25
b. Les <i>Rencontres créatives</i>	page 26
➤ 6- Conclusion	page 28
➤ 7- Perspectives pour 2014	page 29
➤ 8- Annexes	page 30

LE MOT DU PRESIDENT

Cela fait maintenant plus de deux ans que nous pensons très concrètement l'organisation du réseau MDA. Comment prendre en compte toute la diversité des partenaires, toute la richesse de cette diversité, comment harmoniser nos pratiques, comment rendre ce dispositif le plus efficace possible pour une égalité de qualité au service des adolescents et des parents ?

L'essentiel du dispositif d'accès à la santé de la MDA 05 repose sur une organisation originale dans les Hautes-Alpes, que nous avons pensée ensemble dans l'interdépendance, la participation, le soutien mutuel, le respect dans nos relations.

Au-delà de ce cadre posé, l'action de la MDA n'a cessé de se développer depuis ces deux dernières années dans un esprit d'évolution de la représentation de l'adolescent dans les domaines de la santé et du social, mais aussi dans ceux de l'éducation et de la recherche. Le fait le plus marquant à retenir pour l'année 2013 étant l'ouverture d'un lieu d'accueil à Gap centre-ville, où l'équipe du Bureau Information Jeunesse (BIJ) accueille les jeunes dans les locaux du centre social. Complétant ainsi le dispositif de l'antenne MDA « du bassin gapençais » ce lieu réalise à lui seul la moitié de l'activité de l'ensemble du département

Dans un contexte global difficile, la Maison des Adolescents des Hautes-Alpes se vit, en pratique, comme une passerelle :

- des adolescents et des familles vers la santé,
- des équipes de santé vers le social, l'éducatif,
- du soin vers le public, les associations, la cité,
- de la prévention vers le soin,
- de la prévention vers la recherche,
- de la recherche vers l'action de prévention.

Ce rapport d'activité 2013 reflète la richesse du dispositif MDA et des partenaires qui l'accompagnent.

Il reste encore beaucoup à construire, nous espérons que le dernier rapport sur les Maisons des Adolescents, de F. AMARA et P. NAVES de l'IGAS, remis en septembre 2013 à Madame M. TOURAINE, Ministre des affaires sociales et de la santé, nous aidera à poursuivre activement le développement de la MDA 05.

Christian BRUN,
Président de l'Association territoriale « LES PEP Alpes du Sud »

2.

FONCTIONNEMENT DE LA MDA

a. LE PORTAGE ASSOCIATIF

En 2011, le portage du projet Maison des Adolescents des Hautes-Alpes a été confié à l'Association « Les Pupilles de l'Enseignement Public des Hautes-Alpes » (Les PEP 05) par mandat préfectoral.

Ainsi, les bureaux de la coordination départementale et du secrétariat de la MDA se situent au siège de l'Association, 11 rue des Marronniers à Gap. Les PEP 05 soutiennent également la gestion de ces services.

En 2013, l'Association Les PEP 05 devient l'Association « Territoriale des Alpes Du sud » (Les PEP ADS), élargissant ainsi son territoire d'intervention sur le département 04.

Pour rappel :

Programme national « Maisons des adolescents »

Les maisons des adolescents sont des structures d'accueil et de soins au service des adolescents. Elles sont accessibles à tous les jeunes, mais s'adressent en priorité aux adolescents les plus vulnérables.

Adossées à des établissements de santé, elles apportent à l'adolescent une écoute personnalisée et des propositions de soins adaptées dans un souci de pluridisciplinarité et de continuité des prises en charge.

Le programme national de soutien aux maisons des adolescents, lancé à l'issue de la conférence de la famille de 2004, a été amplifié à la suite du rapport présenté en 2007 par la défenseure des enfants.

Le plan « santé des jeunes » présenté par le ministre de la Santé le 27 février 2008 prévoit la création d'une Maison des Adolescents dans tous les départements d'ici 2010, en priorité dans les quartiers urbains en difficulté et les zones rurales éloignées ; il est également prévu que des équipes mobiles pluridisciplinaires puissent aller, à partir de ces maisons, au-devant des jeunes en difficulté qui n'expriment pas de demande explicite.

Un appel à projets est réalisé une fois par an, via les ARH, DRASS et DDASS, sur la base d'un cahier des charges.

Les projets doivent répondre aux principales missions que sont l'accueil des adolescents, l'écoute, l'évaluation des situations, la prise en charge médicale, l'accompagnement éducatif, social et juridique.

Les projets sont analysés et validés par un comité de pilotage national.

Ces structures, à l'usage des adolescents, de leur famille et des professionnels qui les côtoient, bénéficient d'une participation financière conséquente de l'État. 5,2 M€ sont alloués annuellement par l'État pour assurer le soutien des projets.

Plusieurs types de financement sont prévus : l'un sur le budget de l'État, appelé « aide au démarrage », pour faire face aux frais d'installation et d'agencement des locaux, l'autre sur le budget de l'Assurance maladie, en faveur des établissements de santé partenaires des projets, pour assurer les prises en charge médicales et paramédicales. S'ajoute également la participation du fonds d'intervention pour la qualité et la coordination des soins (FIQCS), pour le financement des réseaux de santé adossés aux maisons des adolescents.

Le concours financier des différents partenaires des projets, notamment des collectivités locales, est également sollicité. Enfin, il convient d'ajouter que la fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France contribue au financement des projets via un programme dédié, issu de son opération de collecte des pièces jaunes.

À la date de septembre 2008, 68 projets de maisons des adolescents ont été soutenus financièrement.

L'appel à projets pour la tranche 2009 du programme « maisons des adolescents » a été envoyé aux régions. Les promoteurs des projets, conseillés par les ARH, DRASS et DDASS, se sont inscrits dans ce nouvel appel à projets.

Une évaluation du programme « maisons des adolescents » a été confiée à deux conseillers généraux des établissements de santé qui devraient rendre leurs conclusions très prochainement.

Ministère de la Santé et des Sports – DHOS

Voir également en annexe 1 : Cahier des charges MDA – Circulaire ministérielle 2009

b. LES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DE LA MDA 05

Ils reposent sur :

- ✓ Un partenariat fort avec des structures locales qui accueillent de manière habituelle des adolescents, qui sont reconnues pour cela et qui acceptent à la fois de « loger » la MDA et de faire réaliser le primo-accueil des adolescents ou des parents par leurs personnels. Ces personnels sont pour la plupart des éducateurs spécialisés ou des animateurs jeunesse ; ils ont été formés au type d'accueil et aux protocoles MDA, ils sont accompagnés dans ces tâches par la coordinatrice départementale.
- ✓ Chaque partenaire est lié à la MDA par une convention et l'adhésion à la Charte éthique² d'intervention (Validée par le Comité de Pilotage MDA).
- ✓ Une convention cadre avec les quatre Centres Hospitaliers du département, ainsi qu'une convention avec le Centre Médical « Chant'Ours » (Fondation Edith SELTZER), pour le détachement de personnels médicaux et paramédicaux pour l'écoute et l'orientation du public.
- ✓ Des conventions de partenariat avec certains professionnels libéraux (psychologues, infirmiers) qui viennent compléter certaines équipes détachées par le centre hospitalier du territoire.

Ainsi, grâce à un travail important de mise en synergie des acteurs, l'accès à la MDA se fait dans des lieux divers qui ont pour points communs d'être déjà investis par les jeunes et animés par des intervenants connus et reconnus par les jeunes, qui ont instauré un travail en réseau, quelle que soit leur appartenance professionnelle, dans le but d'aboutir au décroisement et à la cohérence des actions menées en faveur des adolescents sur chaque territoire.

Les antennes territoriales constituent les maillons essentiels de l'**accessibilité** au dispositif : lieux de proximité et d'attractivité habituels des jeunes, elles sont autant de portes d'entrée à la MDA 05 : pour les jeunes de 12 à 25 ans et leurs familles ainsi que pour les professionnels au contact des adolescents, soucieux de s'informer ou de faire part de leurs difficultés.

Sur chaque antenne, un responsable médical est chargé de la coordination des actions et de la validation, le cas échéant, des orientations proposées en réunion de synthèse. Une coordinatrice départementale est chargée de l'organisation et du suivi des activités sur les cinq antennes.

Des professionnels de santé (psychologues, infirmiers) sont chargés de l'écoute de l'adolescent (et/ou parent).

² Voir en annexe 2 : Charte éthique du réseau MDA 05

La réunion de synthèse est, sur chaque antenne, l'instance de coordination qui permet d'examiner de manière pluridisciplinaire les situations des adolescents ou parents qui ont fait appel à la MDA et d'émettre, si nécessaire, des propositions d'orientation vers un dispositif de droit commun. Ces propositions sont ensuite présentées à l'adolescent et/ou parent qui sont, s'ils le souhaitent, accompagnés jusqu'à la prise en charge. Sur chaque antenne, un responsable médical est chargé de la coordination des actions et de la validation, le cas échéant, des orientations proposées en réunion de synthèse. Une coordinatrice départementale est chargée de l'organisation et du suivi des activités sur les cinq antennes.

Des professionnels de santé (psychologues, infirmiers) sont chargés de l'écoute de l'adolescent (et/ou parent).

La réunion de synthèse est, sur chaque antenne, l'instance de coordination qui permet l'analyse « clinique » des situations et la prise de décision concernant les éventuelles orientations.

Ainsi, sur chaque antenne, la MDA 05 remplit ses missions :

- d'apporter une réponse de santé et, plus largement, de prendre soin des adolescents en leur offrant une écoute et une orientation adaptées à leurs besoins et attentes,
- de fournir aux adolescents des informations, des conseils, une aide,
- de favoriser l'accueil en continu par des professionnels divers,
- de garantir la continuité et la cohérence des prises en charges,
- de constituer un lieu ressource sur un territoire donné pour l'ensemble des acteurs concernés par l'adolescence (parents, professionnels, institutions),

et procure notamment :

→ Pour l'adolescent :

- Un lieu d'accueil généraliste, facile d'accès, neutre et non stigmatisant,
- Un moyen d'accéder, gratuitement et en toute confidentialité à de l'écoute professionnelle, notamment psychologique, et un accompagnement vers le soin ou le suivi le plus approprié à sa situation

→ Pour les parents d'adolescents :

- Un lieu neutre où ils peuvent rencontrer des professionnels spécialisés à qui ils peuvent faire part, en toute confidentialité, de leurs doutes ou difficultés avec leur(s) ado(s), sans crainte d'avoir à s'exposer à un regard stigmatisant,
- Un lieu où ils trouvent un accompagnement vers le soin ou le suivi le plus approprié à la situation de leur ado, de l'information, des conseils.

c. LES 5 ANTENNES DE LA MDA 05 et les lieux d'accueil :

Les Missions des antennes territoriales sont définies comme suit :

- Etre un lieu d'accueil et d'orientation repéré par les adolescents et leurs parents où toute problématique de nature médicale, relationnelle, sociale, éducative ou d'insertion de la plus simple à la plus complexe, puisse être abordée.
- Assurer l'accueil et l'accompagnement des adolescents sur leur territoire géographique dans une logique d'accessibilité au plus grand nombre de jeunes.
- Favoriser en tout lieu territorial l'accès aux soins.
- Diagnostiquer les besoins et mettre en place les orientations nécessaires en s'appuyant sur le fonctionnement d'un réseau local de partenaires et d'une instance locale de coordination et de régulation pour éviter les interruptions dans le suivi.
- Exercer une veille sur la santé des adolescents et notamment en termes de repérage de la dépression.
- Mettre en place des actions de prévention concertées sur leur territoire en direction des adolescents mais aussi des parents en articulation avec les finalités et les actions du réseau d'écoute d'appui et d'accompagner des parents (REAAP) local et départemental.

⇒ ANTENNE BUECH - DURANCE SUD - DEVOLUY :

Equipe de santé :

- Dr Edwige BAILLY : médecin coordonnateur (CH Buëch/Durance)
- Jean-François BECQUET : Infirmier (CH Buëch/Durance)
- Christelle HOTTIER : Infirmière (CH Buëch/Durance)
- Marilyne VEYRUNE : cadre de santé référent pédopsychiatrie (CH Buëch/Durance)

→ Accueil à **VEYNES** : ouvert le 1^{er} juin 2011

Partenaires :

- ✓ Centre social rural Emile Meurier
- ✓ Commune de Veynes et Communauté de Communes Buëch-Dévoluy (ex : C.C. des Deux Buëch)
- ✓ Maison des services au public (RSP)

→ Accueil à **LARAGNE** : ouvert le 01 juin 2013

Partenaires :

- ✓ Commune de Laragne
- ✓ Maison de la Jeunesse et de la Culture (MJC) de Laragne

→ Accueil à **SERRES** : ouvert le 01 septembre 2013

Partenaires :

- ✓ Communauté de Communes du Serrois
- ✓ Relai des Services Publics (RSP)

☞ ANTENNE BASSIN GAPENÇAIS :

Equipe de santé :

- Dr Edwige BAILLY : médecin coordonnateur (CH Buëch/Durance)
- Ondine PEZ : psychologue (salariée MDA)
- Carine THIEUX : psychologue (libérale conventionnée)
- Cédric HEAS : infirmier (libéral conventionné)
- Hélène STEFF : cadre de santé référent pédopsychiatrie (CH Buëch/Durance)

☞ Accueil à CHORGES : ouvert le 15 décembre 2011

Partenaires :

- ✓ Commune de Chorges
- ✓ Association ETERLOU (« Club Ados »)

☞ Accueil à GAP : ouvert le 02 janvier 2013

Partenaires :

- ✓ Commune de Gap
- ✓ Bureau Information Jeunesse (BIJ) de Gap

☞ ANTENNE EMBRUNAIS - SAVINOIS :

Equipe de santé :

- Dr Danièle BENOIT : médecin coordonnateur (CH EMBRUN)
- Mylène BINET : psychologue (libérale conventionnée)
- Dominique PERRAUT : infirmier (CH Buëch/Durance)
- Hélène STEFF : cadre de santé référent (pédopsychiatrie)

☞ Accueil à EMBRUN : ouvert le 15 juin 2012

Partenaires :

- ✓ Commune d'Embrun
- ✓ Communauté de Communes de l'Embrunais-Savinois
- ✓ Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville d'Embrun et son service Jeunesse

☞ ANTENNE NORD DU DEPARTEMENT :

Equipe de santé :

- Dr Thierry LECERF : médecin coordonnateur (Fondation Edith Seltzer)
- Sophie DESBOIS : psychologue (libérale conventionnée)
- Claire BONNET : psychologue (CH Buëch/Durance)
- Didier Olivier : cadre de santé référent pédopsychiatrie (CH Buëch/Durance)

→ Accueil à **BRIANÇON** : ouvert le 20 janvier 2012

Partenaires :

- ✓ Maison de la Jeunesse et de la Culture (MJC) de Briançon et son
- ✓ Point Accueil-Ecoute Jeunes (PAEJ)
- ✓ Fondation Edith Seltzer (Espace « Epicéa »)

→ Accueil à **GUILLESTRE** : ouvert le 20 janvier 2012

Partenaires :

- ✓ Communauté de Communes du Guillestrois
- ✓ Espace relai aux Services Publics (ERSP)

→ Accueil à **L'ARGENTIÈRE LA BÉSSÉE** : ouvert le 20 janvier 2012

Partenaires :

- ✓ Communauté de Communes du Pays des Ecrins
- ✓ Centre social Intercommunal du Pays des Ecrins

➤ **ANTENNE DU CHAMPSAUR :**

→ Accueil à **SAINT-BONNET** (?) : en projet, pour une ouverture en 2014



→ L'année 2013 a consisté à compléter l'installation de tous les lieux d'accueil prévus sur chaque antenne (sauf pour l'antenne du Champsaur, toujours en projet). Le fait le plus marquant de l'année étant l'ouverture d'un lieu d'accueil à Gap centre-ville.

→ Très attendu, ce lieu d'accueil a d'emblée rencontré un vif succès : sur une année il réalise à lui seul la moitié de l'activité d'accès à la santé du département (voir plus bas chapitre « Fréquentation de la MDA »).

d. LE SERVICE DE COORDINATION DÉPARTEMENTALE ET LA GESTION INTERNE

Le service de coordination départementale est représenté par une équipe de salariés chargée de mettre en place l'ensemble des actions de la MDA, dans ses trois domaines de compétences : l'accès à la santé et aux soins en direction des jeunes et des parents, l'animation du réseau des professionnels du champ de l'adolescence sur le département et la promotion d'un centre de ressource et d'information pour tous, de recherche pour les professionnels.

Cette équipe se compose :

- ✓ d'une directrice à temps partiel (50 % ETP),
- ✓ d'une secrétaire à temps partiel (40 % ETP),
- ✓ d'une psychologue à temps partiel (80 % ETP).
- ✓ Un poste de chargé(e) de projets en prévention est envisagé pour 2014.

Ce service est la clé de voûte de la MDA sur le département :

- En relation permanente avec les 9 lieux d'accueil ouverts en 2013
- Il valorise les compétences des partenaires au service du public de la MDA, organise les accueils, les suivis, les orientations,
- Il fédère, anime et accroît la compétence des acteurs du réseau de professionnels de l'adolescence (promouvoir, partager, former)
- Vecteur de communication locale, il contribue à rendre plus efficace et à améliorer la lisibilité des actions en direction des jeunes.

La directrice veille au bon fonctionnement du service et réalise entre autre, l'évaluation annuelle de l'ensemble des activités de la MDA.

Les orientations générales de la MDA sont déterminées par un Comité de Pilotage qui se réunit une fois par an². Les orientations techniques sont déterminées par un Comité Technique qui se réunit autant de fois que nécessaire dans l'année³.

Le réseau MDA est ouvert à l'adhésion de tous les partenaires qui œuvrent, au service des adolescents, à la prise en compte d'une meilleure prévention entendue au sens large de l'OMS « état de bien-être physique, social et mental ».

Tout acteur participe sur la base du volontariat et du libre choix. Il s'engage à respecter le Charte du réseau. Il peut se retirer du réseau sous réserve de notifier son intention par simple lettre à la coordination départementale, moyennant un préavis de trois mois.

Les partenaires participant au primo-accueil et à l'écoute des adolescents et des parents sont liés à la MDA par une convention de partenariat. Cette convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties sous réserve de notifier son intention, par lettre recommandée à la coordination départementale, moyennant un préavis de trois mois.

³ Voir en annexe 3 : Composition et mission du Comité Technique

L'équipe de coordination départementale du réseau MDA est hébergée au Siège de l'Association territoriale Les PEP Alpes Du Sud (PEP ADS) et placée sous l'autorité de son Directeur Général.

L'association Les PEP ADS bénéficie d'un mandat préfectoral, attribué en 2009, pour la mise en œuvre du projet MDA sur le département des Hautes-Alpes.

Outre des locaux, elle apporte au service de coordination départementale du réseau MDA un soutien en termes de gestion au quotidien, de cadre organisationnel général et de statut juridique.

Enfin, pour l'établissement des comptes-annuels, le service de coordination départementale MDA s'appuie sur les services d'un cabinet d'expertise comptable.

e. LES INSTANCES DE GOUVERNANCE :

Deux instances de gouvernance suivent l'évolution de la mise en œuvre de la Maison des Adolescents :

- **Un Comité Technique** : composé de partenaires engagés dans le projet de mise en œuvre de la MDA sur le département. Il se réunit autant de fois que nécessaire dans l'année, afin d'examiner tout problème technique et prendre les décisions ad hoc.
 - o Réunion du Comité technique : 24 juin 2014 (rapport activité 2013 et perspectives 2014) ⁵
- **Un Comité de Pilotage** : composé de représentants des institutions concernées par l'activité de la MDA. Il se réunit une fois par an. Il a pour principale mission d'évaluer la réalisation des objectifs fixés.
Le Comité de Pilotage peut, s'il le souhaite, s'adjoindre d'autres représentants d'institutions et d'associations concernées par l'adolescence.
 - o Réunion du Comité de pilotage : 02 juillet 2014 (rapport activité 2013 et perspectives 2014) ⁶

f. LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES :

La MDA est un dispositif qui complète l'offre existante parce que celle-ci ne répondait pas de façon adéquate aux besoins des adolescents et/ou de leurs parents.

Ceux-ci peuvent faire appel à de très nombreux professionnels mais leur disponibilité effective peut être insuffisante au regard des attentes. Les professionnels peuvent aussi ne pas se sentir suffisamment compétents pour répondre aux problématiques posées par des adolescents ou des parents en souffrance, voire affectés de troubles psychiatriques.

À ces professionnels, qui doivent pouvoir remplir leur mission auprès des jeunes, la MDA apporte un appui. Elle conforte ou renforce leurs compétences, intervient en complémentarité ou sert de « porte d'entrée » et d'accompagnement pour des jeunes que le mot « psychiatrie » effraie.

^{5 et 6} Voir composition et mission du CT et COPIL en annexe 5 et 6

De façon symétrique, les institutions et structures associatives s'occupant de la santé des jeunes tiennent de plus en plus à « leur MDA ». Pour preuve, les temps de mise à disposition, parfois sur des temps dédiés comme sur les lieux d'accueil, que les établissements (de santé, éducatifs, sociaux...) mettent à disposition pour faciliter l'articulation entre les professionnels du réseau et renforcer la capacité d'action de la MDA.

Relations avec les médecins généralistes :

Alors que le médecin généraliste est souvent le premier professionnel de santé à être en contact avec lui, l'adolescent se confie peu à son médecin, le considérant trop proche de ses parents et craignant que sa parole ne leur soit répétée. Au contraire, les parents expriment souvent facilement à leur médecin les angoisses qu'ils peuvent ressentir au sujet de leur adolescent.

Le médecin généraliste est souvent mal à l'aise avec ce type de situation et la MDA peut constituer un recours pour déjouer les tensions et trouver un dénouement positif pour l'adolescent et les parents.

Le médecin généraliste joue également un rôle essentiel dans le repérage de situations qui pourraient évoluer vers des prises en charges plus « lourdes » si elles n'étaient identifiées.

Cependant lorsque l'on regarde les sources d'orientations des adolescents vers la MDA 05, aucune, sur 85 situations nouvelles, n'émane d'un médecin généraliste (même si celui-ci a pu parler de la MDA aux parents ou à l'adolescent, il ne les y adresse pas directement).

De son côté, la MDA fait volontiers le lien avec la médecine de ville, surtout avec les parents.

Un manque de connaissance donc (ou de confiance ?), du dispositif MDA par les médecins généralistes du département. Une campagne importante d'information est à réaliser en 2014 en direction de ces professionnels (rencontres et courriers adressés aux généralistes et aux **Maisons de Santé Pluridisciplinaires du département**), afin de faire repérer et utiliser la MDA.

Relations avec les autres professionnels de santé :

La MDA intervient le plus souvent en complémentarité (dépistage, orientation) avec les autres services de soins, notamment pédopsychiatriques. Ou pour éviter des prises en charge lourdes à des adolescents qui sont en souffrance mais qui en réalité ne relèvent pas d'un service de soins.

La MDA peut également servir de « porte d'entrée » pour des jeunes qui ont besoin d'une prise en charge ou suppléer (en accord avec les professionnels de santé et sur un temps défini) à des délais de prise en charge trop longs.

Relations avec les professionnels de l'Education Nationale :

Le public de la MDA (12 / 25 ans) est majoritairement scolarisé dans les collèges et lycées publics du département. Les relations avec les professionnels se traduisent soit dans les temps de formation ou de nombreux enseignants et encadrants participent, soit dans l'adressage des adolescents par les personnels de la santé scolaire (l'Education Nationale étant sur le département et en 2013, le premier « adresseur » d'adolescents vers la MDA), soit dans la mise en œuvre d'actions partenariales de promotion de la santé avec les responsables académiques et de terrain (IDCTA, proviseurs, principaux...)

Le partenariat avec l'Education Nationale (Recherche multicentrique INSERM sur les Processus d'adolescence) est de grande qualité et tient à la fois au respect des perspectives d'actions de la MDA et des demandes et intérêts des personnels de la communauté éducative.

Relations avec les professionnels de la PJJ :

Le partenariat avec les services de la PJJ se développent, notamment au travers de la participation régulière des professionnels de ces services à la Commission mensuelle d'analyse des situations complexes. Leur présence accrue à cette commission permet de nouer et de renforcer les liens prometteurs d'une meilleure qualité d'orientations.

Relations avec les professionnels des établissements et services médico-sociaux :

Le partenariat s'affine petit à petit, à la faveur d'interpellations de la MDA pour des situations individuelles, la MDA se situant en tiers, extérieur à l'établissement, facilitant l'expression de souffrances.

Relations avec les professionnels actifs dans d'autres organisations :

C'est au travers le plus souvent d'une participation à des actions ponctuelles (forum santé, conférences, actions de prévention primaire / prévention de la violence / prévention du harcèlement scolaire) , à des conventions de partenariat assurant une cohérence d'accueil et de parcours de l'adolescent, ou au travers de la co-formation réseau (voir plus bas) que la MDA développe ses partenariats avec nombre de structures pour l'essentiel associatives. Ces associations sont réparties sur l'ensemble du département, la MDA vient en renfort de la mise en lien et de l'articulation des associations qui s'adressent à l'adolescent, sur chaque territoire correspondant à une antenne MDA.

Tous les partenariats désormais installés dans le paysage de la MDA demandent à s'affiner de manière qualitative notamment en termes d'articulation des ressources du réseau.

Par ailleurs la MDA s'efforce d'être active dans les différentes réunions et instances, telles que :

- Réunions départementales et locales du réseau REAAP
- CILSPD
- Filière départementale addictologie
- Missions prévention (Communautés de communes)
- Conseils locaux communautaires
- ...

L'objectif général de toutes ces relations est de montrer qu'en **intervenant le plus en amont possible** des parcours de soins en santé mentale et en facilitant l'accès à des soins spécifiques, on peut, selon les situations :

- **éviter l'entrée dans un parcours** en santé mentale
- **réduire la durée des parcours** des adolescents en situation de mal être
- **améliorer la qualité, la continuité et la cohérence des parcours** pour les situations complexes.

g. LES NOUVELLES CONVENTIONS UTILES AU FONCTIONNEMENT DE LA MDA :

- Le 25 février 2013, la MDA 05 a signé une convention de partenariat avec le Centre Médico Psycho Pédagogique des Hautes-Alpes, afin d'offrir aux adolescents la possibilité d'une prise en charge transitoire située entre l'accueil proprement dit et une éventuelle orientation vers un service de soin. Cette convention permet de garantir une continuité et une complémentarité dans l'action entreprise auprès de l'adolescent et, éventuellement, de sa famille.

Après décision en réunion de synthèse une demande d'intervention peut être présentée au CMPP par la coordinatrice départementale de la MDA avec un courrier du médecin coordonnateur de l'antenne MDA. Une action exploratoire est alors effectuée par un(e) psychologue du CMPP, au bénéfice d'un adolescent accueilli sur une antenne locale MDA.

En 2013, sept adolescents ont bénéficié de ce dispositif.

- Par ailleurs, un projet de convention avec l'association d'art-thérapie AGAT est en cours de réflexion. L'objet de ce partenariat serait d'offrir à certains adolescents la possibilité d'une médiation artistique transitoire (chant, dessin, écriture....) pour l'expression de leurs émotions et la restauration de leurs capacités créatrices, facteurs connus de protection des tentatives de suicide.

- Enfin, la MDA est en réflexion avec ses partenaires, pour l'installation en 2014 d'activités groupales, sous formes d'ateliers, notamment pour les adolescents en situation de rupture scolaire.

3.

FREQUENTATION DE LA MDA 05

Du 01 janvier au 31 décembre 2013

a. ACTIVITÉ GÉNÉRALE

MDA 05	Nombre total de passages	Féminin	Masculin	Parents	Dont : Nombre de nouvelles situations	Féminin	Masculin	Parents
JANV	15	2	12	2	6	1	4	1
FEV	14	4	9	3	3	2	0	1
MARS	37	15	14	14	7	4	1	2
AVR	32	18	6	11	8	5	1	3
MAI	48	25	13	14	14	6	4	4
JUIN	60	32	24	9	17	7	6	5
JUIL	37	23	13	1	6	4	2	0
AOUT	10	8	2	0	0	0	0	0
SEPT	13	7	4	2	2	0	1	1
OCT	25	17	6	4	9	5	2	2
NOV	37	13	20	4	6	2	3	1
DEC	28	20	5	3	7	5	1	1
TOTAL	360	184	128	67	85	41	25	21

= 379 personnes sur **360 passages**,
dont 87 personnes pour **85 situations nouvelles**

En effet,

les parents qui se présentent à deux pour un entretien comptent pour un seul passage
les parents et ados qui se présentent ensemble à un entretien comptent pour un seul passage
un ado / parent peut se présenter plusieurs fois

Moyenne d'âge des filles	Moyennes d'âge des garçons
16,5 ans	14,9 ans

b. ACTIVITE PAR LIEU D'ACCUEILNombre total de passages

MDA 05 date ouvert.	SERRES Nov. 2013	LARAGNE Juin 2013	VEYNES Juin 2012	GAP Janv. 2013	CHORGES Novembre 2012	EMBRUN Juin 2012	GUILLESTRE Janvier 2013	L'ARGENTIERE Janvier 2013	BRIANCON Janvier 2013
JANV	/	0	0	6	0	3	2	4	0
FEV	/	0	1	5	0	5	0	1	2
MARS	/	0	1	27	0	7	0	2	0
AVRIL	/	0	0	25	0	3	0	1	3
MAI	/	4	0	28	4	4	3	0	5
JUIN	/	5	4	41	4	2	3	0	5
JUIL	/	5	2	13	2	0	10	0	5
AOUT	/	0	0	0	2	0	5	0	3
SEPT	/	1	1	9	0	0	0	2	0
OCT	/	3	1	16	1	0	1	1	2
NOV	0	5	1	25	4	0	1	1	0
DEC	0	2	0	14	8	0	2	0	2
TOTAL 360	0	25	11	209	25	24	27	12	27

c. MODES D'ACCÈS À LA MDASur 85 situations nouvelles

Venue spontanée	Adressé(e) par :	Total	TOTAL
	Un service de prévention	8	
	Un collège	17	
	Un lycée	8	
	Un centre de bilan ou MJ 05	2	
	Un service de PJJ	1	
	Une Maison pour enfants ou famille d'accueil	3	
	Un service de CSAPA	1	
	Une association de loisirs/culture/sport	13	
	Les parents	18	
	Un service CIDFF	1	
13		72	85

d. QUI EST VENU ?Sur 85 situations nouvelles

L'adolescent lui-même	1 ou 2 de ses parents	Adolescent accompagné (parent - ami)
60	19	6

e. MOTIFS DES DEMANDESSur 85 situations nouvelles

Mal-être / Difficultés relationnelles	46
Syndrome anxio-dépressif	21
Problèmes familiaux	21
Maltraitance	2
Problèmes relationnels / Violence	20
Violence autoportée	8
Difficultés éducatives	14
Addiction	7
Pathologie mentale	6
Tentative de suicide	2
Pensées suicidaires	8
Demande de soutien et/ou d'orientation	15
Décrochage scolaire	10
Problèmes somatiques	4
Troubles alimentaires	2
TOTAL	186

f. ORIENTATIONS RÉALISÉESSur 85 situations nouvelles

Vers :	
Un service de prévention spécialisée	3
Un service de pédopsychiatrie	22
CMP / CMPP	7
Un service de psychiatrie adulte	4
Une information préoccupante	0
MJ 05	1
CSAPA	2
Un service de soins hospitalier (médecine)	2

Une assistante sociale (CG 05)	3
Un service de travail en milieu protégé	1
Un(e) psychologue libéral(e) *	4
Une infirmière scolaire	0
TOTAL	49 orientations

Certaines situations ne sont pas résolues au 31/12/2013

Une même situation peut nécessiter parfois plusieurs orientations (ex : soin + suivi social)

La MDA oriente toujours vers un dispositif de droit commun, sauf demande expresse de la personne.

4.

COORDINATION DU RESEAU MDA 05

a. LA COORDINATION DES ANTENNES ET LIEUX D'ACCUEIL

La MDA 05 favorise l'accueil en continu des adolescents par des professionnels divers, issus des structures partenaires. Un recours facile et rapide pour l'adolescent et ses parents, adapté à chaque dynamique territoriale (voir plus haut « Les 5 antennes de la MDA et les lieux d'accueil »).

La coordination départementale assure la continuité et la cohérence des actions entreprises auprès des adolescents qui se présentent ; par le biais des réunions de synthèse sur chaque antenne (regroupant chacune 1 à 3 lieux d'accueil), elle organise l'expertise pluri professionnelle sur des situations individuelles en vue de la définition, le cas échéant, des prise en charge permettant ainsi un découplage des secteurs d'intervention (Réunions de synthèse).

Ses missions sont définies comme suit :

- *Au titre de la mission de coordination du réseau départemental de la M.D.A 05 :*
 - Etablit la communication interne et externe au réseau
 - Etablit la cartographie des acteurs
 - Contribue à organiser, co animer avec le coordonnateur territorial les réunions de réseau qui permettent d'assurer la cohérence des actions menées en direction des jeunes au niveau départemental et local
 - Suscite l'entrée de nouveaux partenaires et gère les éventuelles sorties
 - Organise les réunions d'échanges de pratiques avec les partenaires
 - Assure la gestion administrative et budgétaire du réseau
 - Assure le secrétariat général des comités de pilotage et technique
 - Rend compte de l'activité à ces deux comités
- *Au titre de la mission de gestion du pôle ressources :*
 - Met à disposition des informations actualisées sur les ressources présentes au niveau infra ou inter département
 - Recueille les informations pertinentes auprès des partenaires
 - Synthétise en collaboration avec eux, les moyens des différents acteurs
 - Définit en lien avec les acteurs les moyens nécessaires au fonctionnement du réseau " départemental et des réseaux territoriaux
- *Au titre de la mission d'observation des adolescents des Hautes Alpes :*
 - Crée et gère l'observatoire sur les besoins des jeunes en lien avec les partenaires institutionnels ou territoriaux
- *Au titre de la démarche d'évaluation du dispositif et des formations des acteurs :*
 - Elabore et met en œuvre le plan de formation annuel de la MDA 05
 - Assure le suivi et l'évaluation des pratiques mises en œuvre,

En 2013, 38 réunions de synthèse ont été réalisées sur les différentes antennes MDA. Elles sont animées et suivies par la coordinatrice départementale ou la psychologue MDA et supervisées par les médecins coordonnateurs des antennes qui valident les décisions prises par les différents professionnels.

La coordination a également assuré l'animation de « réunions de réseau » correspondant aux territoires des antennes. Ces réunions sont organisées par et à la demande des partenaires, afin

d'échanger des informations utiles au bon fonctionnement des structures partenaires et de construire ensemble des réponses appropriées. Elles permettent également de renforcer le maillage territorial. En 2013, la MDA a animé une réunion dans chaque réseau local d'antenne MDA ouverte.

b. LA FORMATION

Pour les multiples professionnels au contact des jeunes, la MDA est aussi un lieu ressource, un lieu d'élaboration et de diffusion d'une culture commune sur l'adolescence et de pratiques coordonnées.

Dans ce contexte, la MDA 05 participe grandement au renforcement des compétences professionnelles en développant des activités de formation :

En 2013, la MDA a proposé :

« *Information des mineurs / Partage d'informations à caractère confidentiel* » : formation réalisée le 22 janvier 2013, pour la deuxième année consécutive ; 22 stagiaires. ⁴

« *Co-Formation réseau* » : pour la première fois, un autre type de formation est organisé sur le département. Fondée sur l'expérience reconnue des professionnels, pour la plupart partenaires de la MDA, et sur leur capacité d'adaptation cette méthode de formation associe les stagiaires à toutes les étapes de la formation :

Recueil des besoins,
Elaboration de la demande,
Construction et validation du programme,
Communication,
Participants à la formation ou intervenants en tant que formateurs.

Cette méthode a pour objectif principal l'enrichissement mutuel dans une approche pragmatique et transdisciplinaire de l'adolescence.

Chaque acteur du réseau, participe, en « co-construction » avec d'autres, à la formation de l'ensemble, sur des temps, et des thèmes spécifiques.

En 2013, les professionnels du réseau ont souhaité se former ainsi sur le thème « Repérage des comportements addictifs chez les adolescents et intervention précoce par les acteurs de premières ligne ». 25 stagiaires. ⁵

⁴ Voir programme de formation en annexe 4

⁵ Voir programmes co-formation réseau en annexe 5

c. LES SEMINAIRES UNIVERSITAIRES

Dans la démarche de développement d'une culture commune, avec la nécessité de soutenir les professionnels qui doivent être « à l'aise » avec les adolescents et les jeunes en difficulté et la nécessité de contourner la difficulté géographique d'accès aux centres universitaires, la MDA a proposé en 2013, pour la 3^{ème} année consécutive, un séminaire universitaire initial « *Enjeux psychopathologiques des processus d'adolescence aujourd'hui* » animé par le Dr Catherine JOUSSELME, Professeur de psychiatrie des Universités Paris-Sud, Chef de pôle à la Fondation Vallée, centre hospitalier de psychiatrie infanto-juvénile, Gentilly (94).

Le thème de ce séminaire est en lien avec la participation de département 05 (MDA et ses partenaires) à la recherche nationale INSERM (Voir plus bas « Actions de prévention »).

Le séminaire universitaire se déroule sur l'année scolaire. 15 modules - 40 stagiaires en 2013.

Le Pr. Catherine JOUSSELME anime également un *séminaire universitaire complémentaire*, sur le même thème, à destination des stagiaires ayant déjà suivi un séminaire initial dans sa totalité. Les thèmes d'études sont choisis en début d'année scolaire par les stagiaires et traités au travers de situations concrètes présentées par les participants. 5 modules. 14 stagiaires en 2013. ⁶

d. LA COMMISSION D'ANALYSE DES SITUATIONS COMPLEXES

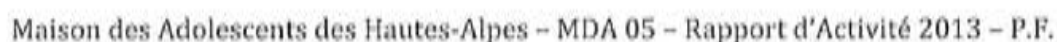
La MDA 05 propose aux travailleurs sociaux, professionnels paramédicaux de différentes institutions ou établissements, animateurs jeunesse... une nouvelle instance dont le but est d'évaluer des situations « particulièrement complexes » d'adolescents, rencontrées au travers des antennes MDA ou non, dans une approche multidimensionnelle, pluri professionnelle et de définir une orientation d'action. L'accessibilité à cette Commission est essentielle pour des professionnels isolés sur des territoires montagnards difficiles et ne bénéficiant pas d'instance de supervision au sein de leur structure.

Cette commission permet également de soutenir des professionnels souvent en première ligne face à des adolescents en souffrance ou avec les parents et qui peuvent être en difficultés avec les problématiques liées à l'adolescence. Cette Commission est un soutien, elle est également un outil adapté pour le développement de la culture commune.

La Commission se réunit une fois par mois durant l'année (sauf juillet et août). Elle est supervisée par le Dr. Catherine JOUSSELME, Pr. de pédopsychiatrie. Les participants s'inscrivent en début d'année scolaire, pour une participation assidue sur 10 mois. 16 participants en 2013.

⁶ Voir programmes Séminaires Universitaires 2013 en annexe 6

Ce premier colloque était l'occasion de faire des rencontres entre membres du réseau MDA, de diffuser de l'information et de partager les expériences qui peuvent faire avancer la cause de l'adolescent sur le département.



La rencontre
avec l'adolescent

L'adolescence est une période de chamboulement, une étape de l'évolution de tout individu que l'on appelle « grande ». Les adolescents ne vivent pas seulement dans le présent, ils ont une conscience du temps, ils ont une conscience de l'avenir, ils ont une conscience de la mort. Ils ont une conscience de la vie.

Cette reconstruction ne doit pas prendre en compte la multiplicité des facettes de l'identité d'un individu. Elle implique des interventions psychiques qui se déroulent sur une période prolongée et nécessitent une recherche de la cause première de la souffrance. Elles impliquent également que les professionnels de la santé mentale soient formés à la prise en compte de la souffrance et à la mise en œuvre de stratégies de soins adaptées.

les parents et professionnels qui interviennent auprès d'adolescents connaissent les difficultés à établir un premier contact et une communication adéquate à leur

Comment accueillir un adolescent en recherche d'aide
ou qui cherche à se faire aider ?

Comment travailler avec un adolescent en rupture ou qui
refuse la communication verbale directe ?

Comment travailler avec un adolescent en rupture ou qui
refuse la communication verbale directe ?

Comment poser les premières fondations vers une
relation thérapeutique et permettre l'installation
d'un terrain de confiance ?

→ 0.0110 Annual rate

→ 09H - 09H30 : introduction de la journée

Madame la Déléguée Territoriale ES de l'AN, Madame le
Président du Tribunal

→ **ORIGINE** : l'histoire s'écrit du temps.

Patrick ALECHIAN, médecin psychiatre et coordinateur clinique MCA 34, aborde ces thèmes à partir de signifiants thématiques des méthodes utilisées pour l'adossement pour communiquer, quelles sont les formes de langage : verbal non verbal, attitude et posturale, etc. Comment interagir avec un adossé musqué et qui refuse de communiquer ? Existe-t-il notamment une différenciation nouvelle dans le langage qu'il faut prendre en compte ? L'accent sera mis notamment sur la nécessité de différencier le langage de la communication et sur l'importance de l'environnement direct de l'adossé, et notamment l'impact des réseaux sociaux en tant qu'axe de transition dans la communication.

Modérateurs: Dr. Florence FÉREL, CRO, Université de la
Protection Maternelle et Infantile de Gâtine GASTÉ
Modérateurs: Dr. ANNEES et Sébastien ERSCHEIN

→ 114 - 11450 - 11450 - 11450

→ 111150 - 1314: Recherche en situation d'urgence, intervention, état d'alerte, l'entraide et l'exemple du réseau ADOCS 17

Jean-Luc DOUILLARD est psychologue clinicien de formation et coordinateur de du programme régional de SAMU 93 (réponse de la santé mentale et prévention du suicide) qui se déroule dans le sud de la Charente-Merle depuis la fin de l'année 1999. Fort de son expérience, il aborde des pistes de déstigmatisation et d'orientation concertée à partir de cas d'échecs rencontrés d'adolescents en situations de crises suicidaires. Il aborde notamment le rapport bénéfices/risques de mettre en place un réseau inter-institutionnel afin d'accompagner l'adolescent de manière pluridisciplinaire.

Isabelle ESCURE est la directrice adjointe de la MADA La Rochelle 17 et du Réseau ADOX 17. Elle nous fera part de son travail en réseau qui favorise la concentration pluridisciplinaire afin d'adapter une prise en charge selon les besoins des adolescents tant sur le plan de l'écoute et de l'information que sur le plan de l'éducation à la santé, de la prévention, du diagnostic et des soins.

Abdoulkader - De l'âge 86/87, l'origine au Centre de psychiatrie pour enfants et adolescents de Gage & Anselmi (anciennement AHAU) & Fifth FLOOR, 400 avenue Victoria au collège de Guelph, *Education II*, Education des services de garderies au bureau de la Ville de Guelph

→ 19h - 19h30 : Déjeuner libre

→ 10010-1001 : MDA OV : un lieu de rencontre via tuteur des lieux : Acteurs MDA OV

Les acteurs médico-sociaux de la MDA 05 présenteront de manière croisée, le dépistage et la prise en charge individuelle par le réseau d'un adolescent en situation particulière. Ils aborderont comment à partir d'un signalement de l'éducateur de rue, le réseau s'est employé à trouver des alternatives pour rencontrer l'adolescent, et mettre en place une prise en charge de proximité et adaptée.

Abstracts: *Journal of Cross-Cultural Psychology*, 40(1): 1-14, 2009. DOI: 10.1177/0022022108325211. © 2009 Sage Publications. All rights reserved. This article is intended solely for the personal use of the individual user and is not to be disseminated broadly.

→ **MH - I/100** : La rencontre par l'art : Développement, processus d'adolescence et médiation artistique

Christiane JOUSSELMÉ est professeure de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à l'Université Paris-Sud, chef de service de la Fondation Vallée à Gentilly et intervient dans les séminaires universitaires auprès des professionnels du champ de l'adolescence des Hautes-Alpes. Elle a mis en place le projet recherche action IEMAP sur les difficultés liées aux processus d'adolescence aujourd'hui.

Pierre DURBANO est un artiste plasticien, haut-alpin, qui accompagne les adolescents, les personnes en situation de re-conversion dans leurs projets artistiques. = les rencontres créatives =

Les parents font l'objet d'une attention particulière de la part des équipes de la MDA. Les professionnels convergent pour reconnaître que la construction du projet de vie de l'adolescent en souffrance passe nécessairement par la (re)construction du lien avec les parents et la place que ceux-ci doivent occuper. La MDA reçoit également des parents inquiets pour leurs enfants à l'entrée dans l'adolescence, soucieux de trouver une aide et des réponses à leurs questions, sans que pour autant leurs enfants soient pris en charge.

Des modalités de rencontres avec les parents, sous forme de « groupe de parole », de « mini-conférences », de « réunions parents » sont en cours de construction par la MDA et ses partenaires départementaux.

Le réseau REAAP est le partenaire actif essentiel sur le département, notamment dans le domaine du soutien aux associations et établissements qui rencontrent les parents. L'articulation MDA/REAAP revêt un caractère particulièrement intéressant pour le développement de projets communs conduisant à renouveler le regard sur la parentalité. (en réflexion pour les projets 2014°

A travers la MAIA du département, la MDA cherche à développer l'objectif de développement et l'articulation d'un réseau intégré de partenaires pour l'accompagnement des adolescents.

La démarche d'organisation de la MAIA est très proche de celle de la MDA 05, et les échanges portent essentiellement sur la possibilité de développer des outils partagés, des formations... sur des modalités organisationnelles qui fonctionnent.

G. LA COMMUNICATION

- En direction des adolescents : c'est principalement au travers de la diffusion de **plaquettes, spécifiques à chaque lieu d'accueil**, que la MDA 05 informe les adolescents de la présence d'un lieu d'accueil MDA proche de leur domicile ou lieux de scolarisation. Tous les partenaires du réseau diffusent cette plaquette sur leurs territoires respectifs, auprès des structures locales concernées par l'adolescence (Maisons des Solidarités, Mission Jeunes, Services jeunesse, collèges, lycées, centre de prévention et de planification familiale, CSAPA... associations culturelles et sportives...etc.)

La participation de la MDA aux activités des partenaires, telles que « forum santé », actions de prévention thématiques (harcèlement scolaire) lui permet également de relayer localement l'information en rencontrant directement les adolescents.



- En direction des parents : les plaquettes d'information sont également un bon outil de communication pour les parents ; elles sont distribuées lors de la participation de la MDA aux conférences, rencontres parents... organisées par elle-même ou par ses partenaires.

- En direction des professionnels : à l'heure où la majorité des personnes utilisent Internet comme principale source d'information, la MDA 05 s'est dotée d'un **site Internet** où l'on peut trouver à la fois et très rapidement les informations sur les lieux d'accueil, adresses, horaires..., et un certain nombre d'informations et de documents relatifs à l'adolescence. Ce site se veut collaboratif, c'est-à-dire que les professionnels ont la possibilité d'y échanger directement entre eux et de déposer leurs propres informations qu'ils souhaitent diffuser.

Actuellement, la majorité des parents qui s'adressent à la MDA par téléphone (simple renseignement, demande de conseils, demande de RV...) déclare connaître la MDA 05 par le biais d'Internet.

Ce site est actualisé et modéré par l'équipe de la MDA.

Site Internet : www.mda05.fr

Accueil Maison Départementale des Adolescents des Hautes-Alpes - Google Chrome

www.mda05.fr

Maison Départementale des Adolescents des Hautes-Alpes

Parents

Adolescents

Professionnels

La MDA 05

Espace partenaires

EDITO MARS 2014

Penser et agir ensemble pour la santé et le bien-être des adolescents

Cela fait maintenant plus de deux ans que nous pensons très concrètement l'organisation du réseau MDA. Comment prendre en compte toute la diversité des partenaires, toute la richesse de cette diversité, comment harmoniser nos pratiques, comment rendre ce dispositif le plus efficace possible pour une égalité de qualité au service des adolescents et des parents ? L'essentiel du dispositif d'accès à la santé repose sur une organisation originale dans les

Coordonnées des Antennes départementales

Si votre antenne MDA est

Par ailleurs, à chaque ouverture d'antenne, la MDA 05 diffuse :

- Un communiqué de presse à destination des quotidiens et médias locaux (Dauphiné Libéré, Alpes 1, d'Ici Radio, RAM...)
- Un courrier aux médecins généralistes du secteur de l'antenne est également envoyé de manière systématique, accompagné d'une plaquette.

JEUNESSE | Un dispositif d'accueil, d'écoute et d'orientation gratuit

Maison des adolescents : l'antenne change de numéro d'appel

Incendie qui a récemment détruit une partie du matériel et des bâtiments du centre communal d'action sociale (CCAS) a parqué les locaux de la maison des adolescents (MDA) situés à gauche de l'entrée du CCAS. En revanche, le central téléphonique a été détruit et ancien numéro de téléphone n'est plus opérationnel. Pour joindre l'équipe, il est désormais composé : 04 92 43 24 86 (accueil CAS, demander Lauren) ou le 06 88 78 71 26 (Jartial) et si la personne n'est pas immédiatement joignable, il ne faut pas hésiter à laisser un message en précisant un prénom et le numéro de téléphone.

Il est aussi possible de se présenter à l'accueil du CCAS du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (sauf le vendredi à 16h).

Rappelons que la maison des adolescents des Hautes-Alpes est un dispositif de santé publique d'accueil, d'écoute et d'orientation personnalisée, entièrement gratuit, pour tout adolescent âgé de 12 à 25 ans qui souhaiterait parler de ses petits ou grands soucis (mal-être, santé, scolarité, problèmes familiaux, relationnels...) ainsi que pour les parents confrontés aux difficultés de l'adolescence. Le réseau des maisons des adolescents propose neuf lieux d'accueil dans le dé-

partement. L'équipe pluridisciplinaire de l'antenne d'Embrun couvre le secteur de l'Embrunais et du Savinois. L'équipe est disponible pour recevoir rapidement un jeune ou un parent, aborder les sujets qui le préoccupent, en toute confidentialité et de manière totalement anonyme s'il le souhaite.

Le but est d'apporter de l'information, du conseil, et si c'est nécessaire, de guider les personnes vers les consultations ou les structures les mieux adaptées.

Pour plus d'informations :
MDA Embrunais-Savinois
Tél : 04 92 43 24 86
ou 06 88 78 71 26
www.mda05.fr



L'équipe de la MDA de l'Embrunais et du Savinois. De gauche à droite : Martial Lépine, éducateur spécialisé, Dr Danièle Benoit, médecin, Laurence Blouin, responsable de l'antenne et Mylène Binet, psychologue.

La Maison des Adolescents des Hautes-Alpes participe également à la diffusion des résultats de ses actions ; en 2013 elle a publié un article sur la Recherche-action INSERM dans le trimestriel « PRIORITES SANTE » du CRES PACA (n° 37/2013). Cet article sera complété par une nouvelle communication à l'automne 2014.

Enfants, adolescents, jeunes

→ Analyse des difficultés liées aux processus d'adolescence aujourd'hui

Une recherche-action tend à cerner les nouvelles difficultés rencontrées par les adolescents d'aujourd'hui dans leur processus de maturation. Menée au niveau national dans six départements, elle a la particularité d'impliquer l'intégralité des adolescents du département des Hautes-Alpes.

Portée par les PEP 05, grosse association départementale, la Maison des Adolescents des Hautes-Alpes mène, en tant que département pilote, une recherche-action concernant "l'analyse des difficultés des processus d'adolescence aujourd'hui". *"Auparavant, explique Patricia Fivian, Directrice du service de coordination départementale de la MDA 05, les recherches menées sur cette tranche d'âge étaient essentiellement thématiques, par exemple ados et addictions, alimentation des ados... etc. Par cette action innovante, nous entendons procéder à une mise à jour globale sur tous les déterminants de santé touchant les jeunes de 13 à 18 ans : milieu social, santé, loisirs, comportements à risques..."*

La recherche, menée conjointement par six départements en France (94, 17, 86, 16, 79, 05), va prendre en compte un échantillon total de 16.000 jeunes. Dans les Hautes-Alpes, département à taille humaine mais comportant des bassins de vie différenciés, c'est l'intégralité des 13-18 ans recensés, au nombre de 8.000, qui vont être interrogés, ce qui permettra un panorama exhaustif des difficultés rencontrées.

Auto-questionnaire d'une heure
C'est un médecin originaire de la région qui a permis de mettre en place les partenariats logistiques de l'opération, le Pr Catherine Jousset. Pédiopsychiatre et chef de service de la Fondation Vallée en région parisienne, elle encadre donc l'enquête, en lien avec le Pr Bruno Falissard, de l'Unité Inserm U669, lequel dépouillera les résultats.

À travers un auto-questionnaire

d'une heure construit par le comité de pilotage du projet et validé par la CNIL, la recherche a pour objectif d'analyser l'ensemble des comportements considérés à risque des adolescents et de les relier à des variables prenant en compte la nature et la qualité du processus d'adolescence dans le contexte culturel actuel. Pour cela, un échantillon de territoires différents sur le plan géographique et social dans des régions contrastées a été sélectionné.

Concernant les Hautes-Alpes, département souvent considéré comme un cadre de vie idyllique, l'intérêt sera de montrer que les problèmes rencontrés ne sont pas différents ni moins intenses qu'ailleurs et que les besoins en prévention (donc en financement) y sont tout aussi prégnants.

Une création artistique collective

Autre point intéressant et innovant, la partie recherche pure de l'opération est complétée par un volet action, qui s'est déroulé en amont autour du support de la création artistique. Intitulée "Rencontres créatives", encadrée par des professionnels, cette expérience a pour but de susciter, à travers l'élaboration d'une œuvre collective à base de matériaux de récupération spécifiques de la région, des paroles plus sensibles sur la façon dont les enfants vivent leur adolescence. En somme de recueillir des données "chaudes" en complément des données froides du questionnaire.

"Dans les Hautes-Alpes, la création collective, accompagnée au cours de l'année par l'artiste plasticien Pierre Durblano, également maître artisan en restauration de bois et pierre, a littéralement transcendé



les élèves, notamment ceux d'IJAI LEP, aux comportements parfois violents. La démarche artistique leur a permis de s'exprimer avec les matériaux qui leur sont familiers mais aussi de se projeter dans leur avenir professionnel grâce à l'exemple de Pierre Durblano", se réjouit Patricia Fivian.

Les résultats permettront de mettre à jour les repères concernant les signes de comportements inquiétants, de mieux cerner les nouvelles limites de la "normalité", d'objectiver en somme les ressentis pragmatiques des professionnels en charge de l'adolescence par rapport aux changements des processus d'adolescence survenus ces dernières années. De déterminer où se situent désormais les velléités d'autonomie des adolescents

d'aujourd'hui, leur façon d'appréhender la sexualité, les nouveaux comportements à risques etc. Et de la sorte, mieux aider les parents désorientés. Enfin, de proposer des actions de prévention mieux adaptées.

Le dépouillement de l'enquête, son analyse et la rédaction des résultats finaux se dérouleront sur un an et donneront lieu à des communications intermédiaires avant le rapport final. Les "Rencontres créatives" font également l'objet d'une thèse par une étudiante en médecine.

Contact :
Patricia Fivian, coordinatrice
MDA 05, Gap, Tél. : 04 92 21 34 19
courriel : mda05.coordination@lespep05.org

La MDA 05 est organisée en 10 lieux, déployés sur le département, chacun étant un pôle d'accueil gratuit et anonyme qui s'adresse :

- Aux jeunes de 12 à 25 ans, en demande d'informations, d'aide ou de soutien
- À des parents ou à l'entourage, préoccupés, inquiets par l'attitude, le comportement ou la santé de leur adolescent
- À des professionnels s'occupant d'adolescents et de jeunes adultes, pour une réflexion commune et des échanges sur une situation, pour une demande de prise en charge adaptée, pour une aide à l'orientation

La MDA est également un pôle ressource pour tous les professionnels du champ de l'adolescence.

5.

LES ACTIONS DE PREVENTION

a. RECHERCHE NATIONALE « DIFFICULTÉS LIÉES AUX PROCESSUS D'ADOLESCENCE AUJOURD'HUI » INSERM / UNIVERSITÉ PARIS-SUD

Depuis 2011, la MDA 05 participe à cette enquête nationale concernant 3 régions et plus particulièrement 6 départements : le 05 en région PACA, le 94 en région Ile-de-France et les 4 départements de la région Poitou-Charentes.

Le département 05 a été pilote pour cette recherche, en effet sur 16.000 adolescents interrogés, 8.000 l'étaient sur le département (totalité des adolescents de 13 à 17 ans)

Les objectifs de cette recherche sont :

- d'analyser les comportements à risques des adolescents et les relier à des variables prenant en compte la nature et la qualité du processus d'adolescence dans le contexte culturel actuel,
- de proposer des actions de prévention les mieux adaptées aux problématiques des adolescents d'aujourd'hui visant à réduire les inégalités d'accès aux aides diversifiées.

Sur le département des Hautes-Alpes, le questionnaire INSERM (présentant 349 questions) a été passé durant la semaine du 14 au 18 octobre, auprès de 7.689 adolescents répartis dans 26 établissements scolaires (publics et privés). Le taux de participation a été de 92 %.

Il est à noter une très forte mobilisation des personnels de l'Éducation Nationale pour l'organisation de la passation de ce questionnaire. Les élèves des deux IFSI du département se sont également fortement mobilisés, dans le cadre de leur module d'enseignement sur la santé publique.

Cette action a contribué à renforcer encore les liens avec L'Éducation Nationale et à développer ceux avec les Instituts de formation en soins infirmiers.

Une restitution de cette action sera été réalisée par la MDA 05 et l'Inspection Académique 05 au jury d'évaluation « Action Innovantes » de l'ARS PACA le 20 février 2014.

b. LES RENCONTRES CRÉATIVES



Les Rencontres Créatives représentent un outil original développé par la MDA 05, de médiation artistique destiné aux adolescents en grande difficulté (scolaire notamment)

- Pour les aider à reprendre des processus de pensée compatibles avec la reprise d'apprentissage scolaires ou professionnels, en stimulant leur créativité.

Ces ateliers sont organisés par la MDA mais se déroulent dans les établissements qui souhaitent y engager des groupes d'adolescents correspondants aux critères du projet. Ils sont animés par un artiste plasticien étayé par une formation et une longue expérience de ce type d'actions auprès de jeunes ne difficultés aux « Apprentis d'Auteuil » en région parisienne.

Pour 2013, le thème choisi pour les ateliers était « grandir ». 3 établissements ont participé (Etablissement d'hospitalisation « Le Futur Antérieur », MJC de Briançon, LEP d'Embrun) : soit 4 groupes, 20 adolescents.

Des résultats directs de ces ateliers montrent une bonne amélioration de la remobilisation scolaire et de la resocialisation chez les jeunes participants. Des éléments mobilisables ont été identifiés pour la reconduction de cette action.

Par ailleurs, une évaluation plus complète est en cours par le biais de l'analyse de questionnaires par l'INSERM passé auprès des jeunes avant et après l'action (dont échelle d'estime de soi).

Les jeunes ont présentés les résultats de leurs travaux aux Rencontres Adolescence du 23 mai 2012, ce qui a constitué pour eux un véritable temps fort dans l'année.

L'atelier réalisé au Lycée professionnel d'Embrun a fait l'objet d'un rapport d'évaluation qui sera présenté jury d'évaluation « Action Innovantes » de l'ARS PACA le 20 février 2014, et d'une thèse de médecine qui sera également présentée aux *Rencontres Adolescence* de 2014.



ÉDUCATION | Pendant plusieurs jours, "Paroles d'ados" a réuni des jeunes dans plusieurs domaines

Les ados jouent les apprentis comédiens

"Paroles d'ados", c'est un événement pour les adolescents, par les adolescents. Après plusieurs semaines de préparation, les jeunes participants ont pu exprimer leurs talents pendant plusieurs jours, que ce soit du théâtre, de l'art ou de la musique.

Des textes recueillis auprès des Briançonnais

Après La Dégate de Martoux mise en scène par l'association de l'école théâtre du lycée d'Allevard et jouée devant près de 600 élèves dans la semaine, après Cahier d'histoire(s) joué au lycée dans la cour et les classes, "Paroles d'ados" se poursuivait samedi au théâtre du Briançonnais.



Lecture dans le cadre de "Paroles d'ados" au théâtre du Briançonnais.

L'événement, co-organisé par le théâtre, le MJC et le conservatoire du Briançonnais, proposait d'abord une

déambulation autour de la sculpture créée par les jeunes du "Local" (lire ci-dessous). Elle était suivie d'une

lecture par les élèves comédiens des classes du conservatoire, de l'option théâtre du lycée et du Théâtre du

Rhône. Ils étaient accompagnés par des jeunes musiciens répétant à l'Espace Babytone.

Les textes avaient été recueillis auprès d'adolescents du Briançonnais, sur papier, et sur un réseau social ou enregistré lors de rencontres. Les participants étaient ensuite invités à s'exprimer sur l'ensemble de la semaine et leur rapport au théâtre, en présence de Philippe Delahaye, directeur en scène et de Modeste Njapourou, coordinateur dans Cahier d'histoire(s).

Parallèlement, un projet de lecture créative est porté par l'équipe de la Maison des adolescents.

JBT

Pour en savoir plus : page Facebook, Paroles d'Ados du Briançonnais.

"Paroles d'ados" : s'exprimer sans les mots

La Fontaine de Briançon de la Maison des adolescents, installée au point d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ) de la MJC, animée par Marino Lorde, a porté, depuis le printemps, un projet de loisirs créatifs. Sous la conduite de l'artiste plasticien Pierre Durblanc, une dizaine de jeunes accueillis au "Local" par le Service intercommunal de prévention spécialisée (SIPS) se sont retrouvés pour échanger, créer et un week-end en gîte. Ils ont ensemble monté une sculpture qui a été exposée samedi au piano-bar du théâtre du Briançonnais, dans le cadre de "Paroles d'ados".

Il s'agissait de permettre à ces adolescents de s'exprimer autrement que par la parole. Leur proposer aussi de créer du lien et de prendre confiance en eux, de partager, de découvrir



Coliseum, Fatima et Loriane devant la sculpture symbolisant, à partir de matériaux de récupération, les aspects positifs et négatifs de notre planète (la sphère du positif est bien plus grande que celle du négatif).

le milieu artistique et tout simplement de passer du bon temps. Objectifs atteints d'après les témoignages audio dif-

fusés lors de l'accueil des participants et l'exposition photos retraçant l'aventure.

JBT

Ils se lancent dans la musique



Un tout nouveau groupe de rock pour la scène ouverte à l'Espace Babytone dans le cadre de "Paroles d'ados".

AKKI, groupe de musique métal est formé depuis 3 ans par Inyan, Hugo et Lucas. Il accueille à présent également Damien et Corbin. Les Bad Barbies, nés tout juste à la rentrée jouent, eux, du pop-rock avec Loriane, Jony, Gabriel et Clévon. Ensemble, et avec une belle capacité d'adaptation, ils ont accompagné les jeunes comédiens de Paroles d'ados. Ils se sont retrouvés ensuite avec Thomas, Romain, Lucas et Owen, un nouveau groupe de rockers qui cher-

che encore son nom, pour une soirée scène ouverte à l'Espace Babytone. Une cinquantaine de jeunes étaient venus écouter ainsi cette deuxième édition de "Paroles d'ados".

Les trois groupes répètent une fois par semaine à l'Espace Babytone, lieu dédié aux musiques actuelles. Il leur offre matériel, salle de concert, lieu d'enregistrement et de répétition (on n'a pas tout un bon garage), disent-ils, mais aussi un espace de rencontre.

LENDREMI 27 NOVEMBRE 2013

le dauphin
J.B. BERNARD

6.

CONCLUSION

L'année 2013 a donné lieu à une activité intense de la Maison des Adolescents 05, tant sur la mission d'accueil et d'écoute avec l'ouverture de l'antenne au centre-ville de Gap, et des lieux d'accueil MDA à Laragne et Serres, que sur le plan des missions d'animation de réseau et de soutien aux professionnels. Le dispositif d'accueil est désormais quasiment complet, fidèle au projet déposé au Ministère de la Santé. Seule l'Antenne du Champsaur, avec un lieu d'accueil à Saint-Bonnet, à proximité du collège, reste à construire.

Cette année représente également une nouvelle étape pour la construction des bases de la MDA : Accès à la santé, animation de réseau et formations, actions de prévention... La MDA est désormais une réalité acquise sur le département 05, qu'il reste à conforter par la consolidation des partenariats et notamment financiers qui pourront donner des perspectives à la mesure des engagements de l'équipe MDA et de l'association territoriale Les PEP Alpes du Sud.

Depuis peu, placée au cœur d'un des axes de la Stratégie Nationale de Santé, telle que déclinée dans la région PACA par l'ARS autour des parcours en santé mentale des adolescents, la MDA partage son expertise auprès de différentes commissions, que ce soit dans le cadre de la déclinaison du Plan Régional Stratégique ou de la filière addictologie.

Agissant au cœur de ces commissions, elle assume également de cette manière sa vocation d'animation du réseau professionnel à l'échelle du département 05.



Forum « Stratégie nationale de Santé », GAP, Décembre 2013

7.

PERSPECTIVES POUR 2014

En premier lieu, l'enjeu de l'année 2014 sera de conforter le dispositif qui montre toute son efficacité au regard des enjeux de santé des adolescents avec des moyens financiers somme toute très modestes. Le renforcement des relations avec les partenaires financiers sont indispensables pour aboutir à la sécurisation du dispositif MDA sur le département 05.

Convaincue de l'utilité des formations et des échanges pour accroître les compétences, construire une culture commune et optimiser les interventions des différents professionnels, la MDA 05 souhaite renforcer ses activités de Pôle ressource pour les professionnels : formations professionnelles, séminaires universitaires, analyses des pratiques autour des situations complexes, co-formation réseau, animation du site Internet, communication (colloque, conférences, communications écrites).

Convaincu aussi de la place des parents dans le déroulement des processus d'adolescence, la MDA 05 projette de développer sur le département une action de prévention sélective, dans une dynamique pérenne et coordonnée, visant à atténuer l'influence de certains risques (tels que dysfonctionnements familiaux ou manque de ressources psycho-sociales) sur des processus d'adaptation des enfants et des adolescents pouvant les conduire à adopter des comportements à risques (mise en danger, isolement, ruptures scolaires, addictions, tentatives de suicide...).

En 2014, la MDA 05 souhaite développer et renforcer sa démarche autour des groupes à médiation artistique auprès des adolescents en grande souffrance (« *Rencontres Créatives* ») : l'évaluation du dispositif réalisé au LEP d'Embrun en 2013 montre à quel point les adolescents participants y trouvent respect, fierté, motivation, liberté, réussite. Il s'agit d'un véritable dispositif mobilisateur et reproductible.

Enfin, l'enjeu de l'année 2014 sera aussi de développer le maillage territorial autour des réponses à apporter aux difficultés de l'adolescent et de ses parents. Les collectivités territoriales ont encore une plus grande place à prendre dans ce dispositif, la MDA les invite à s'impliquer davantage pour le mieux-être des adolescents sur le département.

ANNEXES

- 1. CIRCULAIRE MINISTERIELLE JANVIER 2009 : CAHIER DES CHARGES MDA**
- 2. CHARTE D'ADHÉSION AU RÉSEAU MDA 05**
- 3. COMITÉ TECHNIQUE : COMPOSITION**
- 4. COMITÉ DE PILOTAGE**
- 5. PROGRAMME DE FORMATION (Partage d'informations à caractère confidentiel)**
- 6. PROGRAMMES 2013 CO-FORMATION RÉSEAU**
- 7. PROGRAMMES 2013 SEMINAIRES UNIVERSITAIRES**

CAHIER DES CHARGES DES MAISONS DES ADOLESCENTS

I - CONSTAT

Alors que ce sont encore trop souvent les aspects négatifs de l'adolescence qui sont mis en avant, il est utile de rappeler que la grande majorité des adolescents, 8 d'entre eux sur 10, n'éprouve pas de difficultés particulières.

Ceux qui souffrent, ceux qui vont mal doivent pouvoir être accompagnés et bénéficier d'un suivi. C'est généralement le cas, parce que les professionnels sont alertés, lorsque les troubles psychopathologiques s'extériorisent par des passages à l'acte mettant en question l'équilibre social. Cela devient beaucoup plus difficile à réaliser lorsque la souffrance est intériorisée, s'exprime à bas bruit ou dans le registre psychosomatique (ce qui est plus fréquent chez les filles).

Les structures existent, multiples, qui remplissent chacune leur rôle. Ce qui peut manquer, c'est l'approche et l'aide pluridisciplinaires qui semblent s'imposer. Les différents acteurs, la famille, l'école et les différentes institutions ayant des adolescents en charge (aide sociale à l'enfance, protection judiciaire de la jeunesse...), les professionnels de santé ont du mal à partager une analyse et à coordonner leurs actions.

Si les structures intervenant en faveur des jeunes sont nombreuses, on peut regretter une absence de lisibilité pour le public, mais aussi pour les professionnels, de l'organisation des différents services. C'est le cas notamment de l'organisation des services de psychiatrie.

On a pu constater également que si d'importants moyens de prévention sont mis en œuvre chez les jeunes enfants jusqu'à l'âge de 6 ans (20 consultations médicales chez le généraliste, le pédiatre ou à la PMI, prises en charge à 100 %), tel n'est pas le cas au cours de l'enfance ni pendant l'adolescence, bien que certaines manifestations psychopathologiques s'expriment électivement à cette période (dysmorphophobies, émergences de pathologies psychiatriques lourdes, troubles des conduites alimentaires, tentatives de suicide...).

Par ailleurs, les professionnels en charge d'adolescents ont besoin d'être soutenus dans leur rôle et sensibilisés à la spécificité de l'adolescence.

Il est également important de mieux répondre au besoin d'information et d'accompagnement des parents, qui sont des partenaires pour tout ce qui concerne la santé de leurs enfants, considérée dans sa dimension physique, mais également psychique, sociale ou éducative.

Enfin, l'intrication, au niveau individuel, des difficultés observées ne permet plus la prise en charge de certains adolescents par une seule institution.

II - RAPPEL DES OBJECTIFS DES MAISONS DES ADOLESCENTS

Les maisons des adolescents ont pour vocation de mettre en œuvre les objectifs généraux suivants :

- Apporter une réponse de santé et plus largement prendre soin des adolescents en leur offrant les prestations les mieux adaptées à leurs besoins et attentes, qui ne sont pas actuellement prises en charge dans le dispositif traditionnel.
- Fournir aux adolescents des informations, des conseils, une aide au développement d'un projet de vie.
- Favoriser l'accueil en continu par des professionnels divers pour faciliter l'accès de ceux qui ont tendance à rester en dehors des circuits plus traditionnels.
- Garantir la continuité et la cohérence des prises en charge.
- Constituer un lieu ressource sur un territoire donné pour l'ensemble des acteurs concernés par l'adolescence (parents, professionnels, institutions). De ce point de vue les maisons des adolescents auront un rôle d'appui à jouer dans la mise en œuvre des entretiens de santé.

Les objectifs opérationnels qui en découlent consistent à :

- Favoriser la synergie des acteurs et la mise en œuvre de prises en charge globales pluri-professionnelles et pluri-institutionnelles (à la fois médicales, sociales, éducatives, voire judiciaires).
- Développer chez ces professionnels une culture commune sur l'adolescence.
- Organiser l'expertise interprofessionnelle sur des situations individuelles en vue de la définition d'une prise en charge précisant les engagements et les limites des différents intervenants.
- Evaluer le suivi des prises en charge et des méthodes dans un souci d'amélioration de la qualité de ces prises en charge.
- Assurer la cohérence des actions menées en faveur des jeunes sur le territoire concerné.
- Permettre un complet décloisonnement des secteurs d'intervention.

III - CONDITIONS REQUISES

1. Analyse de l'existant et des besoins

Le projet de maison des adolescents s'appuie sur un diagnostic des besoins du territoire et de l'existant. Celui-ci devra notamment faire l'inventaire de l'offre tant publique que privée, analyser les points forts et les points faibles et s'appuyer sur des éléments de connaissance de la situation locale des adolescents (données démographiques, sanitaires...).

Ce diagnostic doit être partagé *a minima* par les partenaires suivants : éducation nationale, justice, conseil général et autres collectivités locales, acteurs de la santé et de l'action sociale (ARH, DRASS, DDASS, missions locales...). Il doit également en tant que de besoin associer les autres acteurs concernés (police, gendarmerie...).

A la lumière de ce diagnostic, des objectifs sont élaborés pour le territoire et les conditions d'évaluation précisées.

2. Missions des maisons des adolescents :

D'une manière générale, les missions des maisons des adolescents s'articulent autour de:

- ✓ L'accueil, l'écoute, l'information, l'orientation
- ✓ L'évaluation des situations
- ✓ La prise en charge médicale
- ✓ L'accompagnement éducatif, social et juridique.

S'il reste souhaitable de maintenir l'accueil d'un public adolescent large, les maisons des adolescents s'adressent en priorité à des adolescents en proie à des difficultés faisant que leurs familles, les professionnels et les institutions atteignent, isolément, les limites de leurs compétences.

Il appartient aux décideurs locaux d'élargir l'accueil à un public adolescent plus large en fonction des besoins identifiés localement et des ressources du territoire.

3. Modalités d'organisation

Ce sont des structures ouvertes où les adolescents peuvent se rendre librement et gratuitement sans qu'une autorisation préalable des parents soit nécessaire.

Ces lieux doivent être clairement identifiés et individualisés afin de faciliter leur repérage.
Ils offrent des plages horaires souples et adaptées

Les maisons des adolescents réunissent les dispositifs sanitaires, sociaux, éducatifs et juridiques dont les jeunes peuvent avoir besoin pour faire face aux difficultés qu'ils rencontrent.

Les maisons des adolescents peuvent être créées à partir de structures, équipements ou services existants qui satisfont à ces orientations. Les liens avec une ou plusieurs structures permettant l'hospitalisation des adolescents en tant que de besoin seront précisées dans le projet.

Le porteur du projet peut être notamment un établissement de santé, une association, une collectivité locale.

Les responsabilités et engagements respectifs sont formalisés sur la base d'une contractualisation à charge pour les acteurs locaux de trouver en fonction de la structure qu'ils envisagent de mettre en place la formule la plus appropriée.

4. Prestations proposées

Les maisons des adolescents s'adressent principalement aux adolescents, mais également à leurs familles et aux autres partenaires intervenant dans le secteur de la santé, de l'éducation, de la justice, de la culture, du sport, de la sécurité...

✓ Actions en direction des adolescents

Elles peuvent être individuelles (consultations médicales, entretien avec un psychologue, entretien dans le cadre de la planification familiale consultation de diététique...) mais également collectives (groupes de parole, ateliers thérapeutiques...).

Elles sont organisées en articulation avec les structures intervenant en faveur des jeunes, notamment, les points accueil écoute jeunes (PAEJ) et les Espaces Santé Jeunes, qui sont des structures de proximité dont les missions doivent rester distinctes des maisons des adolescents.

Elles sont proposées dans le cadre de la maison des adolescents ou sur le lieu de vie de l'adolescent.

✓ Actions en direction des familles

Elles doivent faire l'objet d'une réflexion partagée notamment pour ce qui concerne la place des parents dans la prise en charge.

Elles peuvent être individuelles ou collectives.

Elles s'organisent en articulation avec les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), ainsi qu'avec les Points info famille (PIF).

✓ Actions en direction des partenaires

Des professionnels de la MDA peuvent :

- intervenir, à la demande des professionnels, au sein des institutions, établissements et services
- recevoir les membres d'une équipe venant présenter la situation d'un adolescent qu'ils ont en charge
- apporter un concours dans l'élaboration des contenus d'une formation destinée à des professionnels.

Les maisons des adolescents ont le souci de participer à la sensibilisation des professionnels intervenant auprès d'adolescents.

Elles ont vocation à être des lieux ressources avec notamment un centre documentaire sur la santé des adolescents.

5. Acteurs

Cinq acteurs principaux participent au projet de mise en place d'une maison des adolescents. Ce sont, outre les professionnels de santé, de l'hôpital et de la ville, l'Etat: Action sociale, Education nationale, Justice (procureur, protection judiciaire de la jeunesse) et les collectivités territoriales, notamment les conseils généraux.

6 Elaboration du projet

Il est recommandé, dès la phase d'élaboration du projet, la mise en place d'un comité de pilotage réunissant les principaux partenaires et les instances régionales concernées : ARH, URCAM, DRASS.

Les acteurs principaux formalisent leurs apports et leurs engagements respectifs par voie de convention.

Ils veillent à associer l'ensemble des professionnels concernés par l'adolescence: représentants d'institutions (culture, sport, police et gendarmerie, missions locales), du monde associatif et du secteur privé...

Ces partenaires s'organisent en réseau afin de développer la prévention et d'éviter les ruptures de prise en charge.

Si les besoins du territoire le justifient, un réseau de santé, au sens de l'article L 6321-1 du code de la santé publique, peut également être mis en place.

7. Suivi de la mise en œuvre de la maison des adolescents

Les partenaires ayant conventionné en vue de la création d'une maison des adolescents mettent en place un comité local de suivi qui a, entre autres, la mission d'évaluer la réalisation des objectifs fixés. Les modalités de cette évaluation doivent avoir été définies en commun dès le début du projet.

Le comité de suivi peut, s'il le souhaite, s'adjoindre des représentants d'institutions et d'associations concernées par l'adolescence.

D'autre part, une première évaluation nationale des maisons des adolescents sera conduite à l'horizon 2008.

CHARTRE DU RESEAU MAISON DES ADOLESCENTS DES HAUTES ALPES

PRÉAMBULE

Considérant qu'une meilleure prise en charge des adolescents et les impératifs d'une prévention efficace passent par une organisation structurée au niveau départemental,

Considérant qu'il est nécessaire de permettre aux professionnels investis dans le secteur de l'adolescence de partager leurs analyses, de mettre en synergie leurs compétences spécifiques et de coordonner leurs actions,

Considérant la nécessité de créer une structure neutre facilement identifiable par les adolescents, permettant de répondre rapidement à leurs besoins spécifiques et de les orienter éventuellement vers d'autres structures spécialisées si nécessaire,

Considérant que les activités de cette structure se développeront grâce à une réelle participation étroite de ses membres, en vue d'apporter la meilleure réponse aux besoins des adolescents,

Considérant que les missions de la Maison des Adolescents répondent à des objectifs inscrits dans le cahier de charges national des maisons des adolescents tels que : faciliter l'accès au droit, accompagner les parents dans leurs fonctions éducatives, mener des actions de prévention des risques sanitaires

Article 1 : Objet de la charte de la Maison des Adolescents des Hautes Alpes

Labellisée au niveau national, la maison des adolescents des Hautes Alpes a pour objet d'accueillir, d'informer et d'orienter, le cas échéant, les adolescents et leur famille. Elle propose un accueil gratuit, confidentiel sur des plages horaires souples et adaptées. Elle offre la faculté de bénéficier de prestations dans le domaine de la santé, du social et du juridique et de tout service dont peuvent avoir besoin l'adolescent et/ou sa famille. Elle a également pour vocation d'être un pôle ressource pour les professionnels et une structure partenariale de prévention. Son intervention s'inscrit en complémentarité avec les actions effectuées par les structures existantes, localement ou au niveau départemental.

La présente charte a pour objet de définir les principes de fonctionnement de la maison des adolescents des Hautes Alpes.

Article 2 : Principes de fonctionnement de la Maison des Adolescents des Hautes Alpes

Le fonctionnement de la Maison des Adolescents des Hautes Alpes prend appui sur une logique de travail en réseau. Le réseau se définit comme une coopération formalisée entre plusieurs structures ou personnes ayant pour objectif de contribuer à la définition, la réalisation, l'évaluation de l'offre de service effectuée dans le cadre de la maison des adolescents. Le réseau fonctionne selon une démarche d'adhésion volontaire décrite dans l'article 4 de la présente charte.

Le réseau est régi par des structures de pilotage, de coordination, d'interventions territoriales. Les orientations et les pratiques du réseau sont impulsées et contrôlées par un Comité de pilotage tel que défini par l'article 5.1 de la convention constitutive du réseau. La qualité de l'accueil, de l'information, de l'accompagnement et de la prise en charge est garantie par la mutualisation des actions du réseau et par l'élaboration d'un processus qui débouche sur une prise en charge coordonnée, déclinée dans un règlement intérieur. La gestion départementale de la maison des adolescents a été confiée par convention à l'association des PEP 05.

Article 3 : Engagements des personnes adhérentes à la charte du réseau de La Maison des Adolescents

Quel que soit son statut, sa qualité, toute personne physique ou morale adhérente à la charte du réseau de la Maison des Adolescents s'engage à respecter les principes suivants :

1) Lors des interventions auprès du public accueilli

- ✓ Placer le(s) bénéficiaire(s) au centre du dispositif ;
- ✓ Observer les règles d'anonymat, de confidentialité et de gratuité
- ✓ Respecter les choix de la personne
- ✓ Observer les règles d'Ethique et de bonnes pratiques de la profession concernée, et des référentiels et protocoles adoptés par le réseau.

2) Lors des interventions auprès des membres du réseau ou au titre des prestations de la Maison des Adolescents :

2.1) Sur le fonctionnement du dispositif et du réseau

- ✓ Adhérer au principe de travail en mode concerté entre intervenants
- ✓ Accepter le principe d'échanges et de partage d'informations
- ✓ Mettre en commun les moyens utiles au développement des objectifs de la Maison des Adolescents
- ✓ Participer aux réunions que celles-ci soient motivées pour l'examen de situations individuelles ou qu'elles soient organisées pour l'examen de questions d'ordre technique ou encore qu'elles concernent le fonctionnement du réseau.
- ✓ Respecter le secret professionnel en fonction des règles de déontologie qui lui sont propres lors du partage de l'information concernant les bénéficiaires.

2.2) Sur les prestations initiées par le réseau

- ✓ S'impliquer dans les actions d'accueil, d'orientation, d'accompagnement et de prévention mises en œuvre par le réseau : dès lors qu'elles sont formalisées par convention
- ✓ Utiliser et respecter les référentiels et protocoles de prise en charge validés par le comité départemental de pilotage ou de nature nationale.
- ✓ Accepter de soumettre son activité dans le cadre du réseau, à une évaluation par rapport aux référentiels et aux objectifs poursuivis.
- ✓ Porter à la connaissance des usagers tout document leur étant destiné.
- ✓ Participer aux actions de formation.

Chaque membre du réseau s'engage à ne pas utiliser sa participation directe ou indirecte à l'activité du réseau à des fins de promotion, de publicité ou d'activité libérale.

Article 4 : Modalités d'adhésion au réseau de La Maison des Adolescents

La participation au réseau s'effectue sur la base du volontariat et du libre choix. Elle est effective dès signature d'une lettre d'adhésion impliquant le respect des termes de la présente charte. Pour les personnes morales ou les professionnels dépendant d'une personne morale, l'adhésion sera réputée acquise dès signature de la personne dûment habilitée. Les participants auront la faculté de se retirer du réseau par simple lettre adressée à la coordination du dispositif, moyennant un préavis de trois mois.

Article 5 : Principes régissant les contributions effectuées dans le cadre de La Maison des Adolescents

Les membres du réseau peuvent apporter leur contribution sous forme de participation financière, mise à disposition (personnel ; biens immobiliers matériel ou 'équipements), Ces dernières feront l'objet d'une valorisation financière dans le budget de fonctionnement du dispositif et seront conventionnées. Les intervenants du réseau se voient proposer des actions d'information, et de formation, permettant ce mode de travail concerté et l'utilisation des outils, protocoles et référentiels du réseau.

Les structures de la Maison des Adolescents

Le comité départemental de pilotage

Composition

- ✓ Madame la Déléguée Départementale de l'ARS ou son représentant
- ✓ Monsieur le Président du Conseil Général ou son représentant (à confirmer)
- ✓ Monsieur le Directeur du Département de la Cohésion sociale et des Politiques de solidarité ou son représentant
- ✓ Messieurs les Directeurs des Centre Hospitalier du CHICAS, Embrun, Briançon, CHS Laragne ou leur représentant
- ✓ Monsieur Le Procureur de la République ou son représentant
- ✓ Monsieur Le Président du Tribunal de Grande Instance ou son représentant
- ✓ Monsieur L'Inspecteur d'Académie ou son représentant
- ✓ Madame la Directrice de la PJJ ou son représentant
- ✓ Monsieur Le Président de l'association des maires de France
- ✓ Madame La présidente de la CAF ou son représentant
- ✓ Madame La présidente de la MSA ou son représentant
- ✓ Monsieur le Président de la CPAM ou son représentant
- ✓ Madame La présidente de l'UDAF ou son représentant
- ✓ Monsieur Le président GIP Emploi Insertion Jeunes ou son représentant
- ✓ Monsieur le responsable des CISP et CLSP, Préfecture des Hautes Alpes ou son représentant
- ✓ Monsieur Le président des PEP 05 ou son représentant

Missions

- ✓ Détermine les orientations politiques de la maison des adolescents des Hautes Alpes
- ✓ Prend toute décision qu'il juge utile sur la mise en œuvre, le fonctionnement, la gestion
- ✓ Contrôle l'exécution du mandat donné au gestionnaire

Le comité technique départemental

Composition

- ✓ Mesdames et Messieurs les représentants de l'ARS, du Conseil Général, Co présidents
- ✓ Mesdames et Messieurs les représentants de l'hôpital Spécialisé de Laragne, Centre de Santé Mentale, Centre Infanto Juvenile, « Le Corto Maltese », PJJ, L'Union départementale des centres sociaux, Education nationale (inspection académique), service de Psychiatrie de Briançon, les Associations ADRESE et PEP 05

Missions

- ✓ Rend un avis sur toute question nécessitant une prise de décision du comité de pilotage
- ✓ Prend toute décision qu'il juge utile sur la mise en œuvre, le fonctionnement, la gestion dans le cadre de la délégation qui lui est donnée par le comité de pilotage
- ✓ Valide les méthodes et les supports nécessaires à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du dispositif

La coordination départementale

Elle est assurée par la coordinatrice départementale

Missions

Au titre de la mission de coordination du réseau départemental de la Maison Des Adolescents

- ✓ Etablit la communication interne et externe au réseau
- ✓ Etablit la cartographie des acteurs
- ✓ Contribue à organiser, Co animer avec le coordonnateur territorial les réunions de réseau qui permettent d'assurer la cohérence des actions menées en direction des jeunes au niveau départemental et local
- ✓ Suscite l'entrée de nouveaux partenaires et gère les éventuelles sorties
- ✓ Organise les réunions d'échanges de pratiques avec les partenaires
- ✓ Assure la gestion administrative et budgétaire du réseau
- ✓ Assure le secrétariat général des comités de pilotage et technique
- ✓ Rend compte de l'activité à ces deux comités

Au titre de la mission de gestion du pôle ressources

- ✓ Met à disposition des informations actualisées sur les ressources présentes au niveau infra ou inter département
- ✓ Recueille les informations pertinentes auprès des partenaires
- ✓ Synthétise en collaboration avec eux, les moyens des différents acteurs
- ✓ Définit en lien avec les acteurs les moyens nécessaires au fonctionnement du réseau départemental et des réseaux territoriaux

Au titre de la mission d'observation des adolescents des Hautes Alpes

- ✓ Crée et gère l'observatoire sur les besoins des jeunes en lien avec les partenaires institutionnels ou territoriaux

Au titre de la démarche d'évaluation du dispositif et des formations des acteurs

- ✓ Elabore et met en œuvre le plan de formation annuel de la Maison des adolescents
- ✓ Assure le suivi et l'évaluation des pratiques mises en œuvre

L'antenne territoriale

Composition

- ✓ Madame ou Monsieur le responsable de l'antenne territoriale
- ✓ Mesdames et messieurs les partenaires ayant adhéré à la charte soit à titre personnel, soit à titre institutionnel

Missions

- ✓ Etre un lieu d'accueil et d'orientation repéré par les adolescents et leurs parents où toute problématique de nature médicale, relationnelle, sociale, éducative ou d'insertion de la plus simple à la plus complexe puisse être abordée,
- ✓ Assurer l'accueil et l'accompagnement des adolescents sur leur territoire géographique dans une logique d'accessibilité au plus grand nombre de jeunes
- ✓ Favoriser en tout lieu territorial l'accès aux soins
- ✓ Diagnostiquer les besoins et mettre place les orientations nécessaires en s'appuyant sur le fonctionnement d'un réseau local de partenaires et d'une instance locale de coordination et de régulation pour éviter les interruptions dans le suivi
- ✓ Exercer une veille sur la santé des adolescents et notamment en termes de repérage de la dépression
- ✓ Mettre en place des actions de prévention concertées sur leur territoire en direction des adolescents



Mise à jour : 20/09/2011

Objet : composition du COMITE TECHNIQUE MDA 05

Affaire suivie par : Patricia FIVIAN - coordinatrice départementale MDA 05

- PREFECTURE DES HAUTES-ALPES	Monsieur le Responsable CILSPD
- CONSEIL GENERAL 05	Monsieur le Chef de service Enfance et famille
- ARS	Madame la Responsable Service Promo-Santé-Addicto Madame la Chargée de projets Promo-Santé-Addicto
- CHS LARAGNE	Monsieur le Directeur / Dir des Soins
- Centre pédo-psy CORTO MALTESE	Monsieur le Cadre sup. de Santé
- CH BRIANCON	Monsieur le Directeur / Dir des Soins
- CH EMBRUN	Monsieur le Directeur
- CHICAS	Madame la Directrice Adjointe
- INSPECTION ACADEMIQUE 05	Service Santé Social IA(Doc, IDE, AS)
- JUSTICE - PJJ	Madame la Directrice STEMO Alpes-V Madame la Responsable UEME/PJJ
- CPAM	Monsieur le Directeur
- CAF	Monsieur le Directeur
- MSA	Madame la Responsable Action Sociale
- MISSIONS LOCALES	Madame la Directrice MJ 05 Madame la Responsable développement MJ 05

- 2



Mise à jour : 20/09/2011

Objet : composition du COMITE DE PILOTAGE MDA 05

Affaire suivie par : Patricia FIVIAN - coordinatrice départementale MDA 05

- | | |
|-----------------------------------|---|
| - PREFECTURE DES HAUTES-ALPES | Madame La Préfète
Monsieur le Directeur des services
du cabinet |
| - PREFECTURE - Responsable CILSPD | Monsieur le Responsable CILSPD |
| - CONSEIL GENERAL 05 | Monsieur le Président du CG 05 |
| - ASSOCIATION DES MAIRES 05 | Monsieur le Président |
| - ARS | Madame la Déléguée Territoriale 05
Monsieur le Dir Adjoint DT ARS 05
Madame la Responsable Service
Promo-Santé-Addicto |
| - CHS LARAGNE | Monsieur le Directeur |
| - CH BRIANCON | Monsieur le Directeur |
| - CH EMBRUN | Monsieur le Directeur |
| - CHICAS | Monsieur le Directeur
Madame la Directrice Adjointe |
| - INSPECTION ACADEMIQUE 05 | Monsieur l'Inspecteur d'Académie |
| - JUSTICE - TGI Gap | Monsieur le Président du TGI
Monsieur le Substitut du Procureur |
| - JUSTICE - PJJ | Madame la Directrice STEMO Alpes-V
Madame la Responsable UEMO/PJJ |

- CPAM Monsieur le Président
- CAF Madame la Présidente
- MISSIONS LOCALES Monsieur le Président MJ 05
- UDAF Madame la Présidente

- ASSOCIATION PEP 05 Monsieur le Président
Monsieur le Vice-Président chargé
du DEL
Monsieur le Directeur Général



FORMATION :

« Information des mineurs - Partage d'informations à caractère confidentiel »

Maison des Adolescents des Hautes-Alpes (MDA 05)

CONTENU

INTRODUCTION DE LA JOURNÉE DE FORMATION :

- Présentation des questions à traiter
- Etat des lieux :
 - o Responsabilité civile des parents et/ou de l'adolescent
 - o Responsabilité pénale de l'adolescent
 - o L'autorité parentale (rappel)

LES PROFESSIONNELS AU PLUS PRÈS DE L'ADOLESCENT :

- Le professionnel, garant des droits fondamentaux :
 - o Rappel des droits fondamentaux de l'adolescent accueilli
 - o Le respect de la dignité, de l'intimité, des convictions personnelles
 - o Le droit d'aller et venir librement et la question de la contrainte
- La question de l'information
- L'importance de la confidentialité :
 - o Le secret professionnel
 - o Le professionnel et les infractions pénales
- Le partage de l'information :
 - o Le secret partagé, aujourd'hui : travail sur la pertinence du partage de l'info.
 - o Information, transmissions écrites et/ou orales de la prise en charge dans le travail en réseau, et dans le cadre du partenariat extérieur
- La question de la prise en charge du mineur qui souhaite garder le secret sur son état de santé

LES PROFESSIONNELS CONFRONTÉS A LA COMPLEXITÉ :

- Les écrits professionnels :
 - o Les documents précisant les modalités de fonctionnement du service
 - o La gestion, la circulation et la communication des dossiers au regard de la loi de 2002 et des recommandations successives de la Haute Autorité de Santé :
 - Dossier médical / dossier patient / dossier de l'utilisateur / dossier social / dossier médical personnel
 - Dossier papier et/ou dossier informatisé
 - La partie non communicable du dossier
- Distorsion entre droit et réalité professionnelle quotidienne :
 - o Concilier le partage de l'information pour une meilleure prise en charge de l'adolescent avec la préservation des informations nominatives « précieuses » qui se trouvent dans les dossiers

- o Quelle circulation des informations entre les différents services partenaires ? Education nationale / justice / aide sociale à l'enfance / services de la mairie / police.

DISPOSITIF DE FORMATION

15 jours avant la formation, les stagiaires inscrits pourront poser des questions spécifiques par Mail pour permettre d'apporter, au travers du programme de formation, les réponses les plus pratiques possibles.

FORMATEURS

Brigitte CLEMENT, Juriste

Formatrice conseil, INFIPP, LYON

Membre du Conseil d'Éthique de Pédiatrie des Hospices Civils de Lyon (Pôle mère-Enfant) Membre de l'Espace Éthique du Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble.

Guy Pierre RACHEL, Avocat

Formateur, INFIPP, Lyon

Membre du Conseil d'Éthique de l'Hôpital Debrousse, Lyon.

Droit social, droit de la santé, droit pénal et droits des étrangers, droit de la famille.

DÉMARCHE ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La démarche pédagogique se veut interactive : elle partira des expériences concrètes vécues ou observées par les participants ainsi que leurs questionnements et réflexions. Les apports théoriques seront présentés en référence à la pratique quotidienne et aux problématiques rencontrées.

Le travail de réflexion sur les pratiques permet de prendre le recul nécessaire pour mieux se comprendre.

Les formateurs utiliseront en alternance, au fur et à mesure des besoins et des questions :

- Apports théoriques

- Echanges avec le groupe à partir des situations rencontrées par les participants et de leurs pratiques

- Analyse des textes de référence

- Analyse de cas concrets

Un Dossier pédagogique sera remis à chacun des participants :

- Extraits des dernières lois

- Articles du code pénal

- Cas de jurisprudence récents

- Tableaux récapitulatifs (procédures, tribunaux, règlement amiable des conflits)

Une attestation de présence sera remise à chaque stagiaire par la MDA 05

Une attestation de participation peut également être délivrée par l'INFIPP, à la demande

DATE, HORAIRES ET LIEU DE FORMATION

Le 22 janvier 2013

08H30 / 12H30

14H00 / 17H00

(Déjeuner libre)

Salle de réunion rez-de-jardin

11, rue des Marronniers - Bât. Les Hirondelles 3 05000 GAP

MDA 05 - Coordination Départementale

11 rue des Marronniers - Bât. Les Hirondelles 3 - 05000 GAP Tél. 04.92.21.34.19 - mda05.coordination@iespep05.org



CO-FORMATION RESEAU

PROFESSIONNELS DU CHAMP DE L'ADOLESCENCE

Le 14 septembre 2012, un certain nombre d'acteurs du champ de l'adolescence s'étaient réunis afin d'initier une réflexion commune pour élaborer un programme de co-formation réseau dans une démarche active et participative pour favoriser l'évolution des pratiques professionnelles.

L'idée étant que chaque thématique choisie pourrait être animée tour à tour par les acteurs du réseau, en binôme ou en trinôme, en fonction de la thématique proposée - Quelques acteurs travaillent à la construction d'un programme d'échanges, et la formation est proposée systématiquement à tous les acteurs du réseau.

La MDA reste le lien permanent.

En conclusion, il avait été proposé, à titre expérimental, l'organisation d'une co-formation sur la thématique « Repérage des comportements addictifs chez les ados et intervention précoce, par les acteurs de 1^{ère} ligne ». Les maîtres-mots restant : échanges de pratiques.

Il n'a pas été si facile de réunir des partenaires volontaires à l'animation de cette première expérience, mais nous sommes en mesure de vous proposer un programme que nous espérons convenir à vos attentes :

Date de la rencontre : lundi 08 Avril 09H00 :17H00
Au Centre d'oxygénation du Col Bayard

PROGRAMME :

08H30 – 09H00 : Accueil des participants

09H00 -09H30 : Présentation de la démarche et des intervenants. Les points fondamentaux, qui ne seront pas forcément expliqués de manière théorique mais seront obligatoirement abordés lors de la journée au fur et à mesure de la formation. On ne passera pas par la théorie mais par des études de situations

09H30 – 10H00 : 1) « le réseau, nous connaissons-nous ? »

Chaque stagiaire présente un autre (2min pour présenter et 1 minute pour compléter).

10H00 – 10H45 : Travailler en groupe (30 min) :

- 1 rapporteur par groupe
- chaque groupe dégage une situation où il est question d'un problème d'addiction au sens large.

A partir de là :

- a. décrire cette situation synthétiquement
- b. dire en quoi cette situation pose problème à l'intervenant
- c. faire une représentation métaphorique (dessin) groupale qui illustre ou évoque la situation.

Les interveneurs tournent et repèrent. Ils vont faire ressortir des cinq groupes, deux situations que nous aborderons dans la journée, Les trois autres situations seront gardées pour les deux prochaines journées de formation (à redéfinir).

11H00- 12H30 : 2) Technique de questionnement par groupes (on repart avec les 5 groupes et les 5 situations) :

- d. Présentation de la situation par le rapporteur ou la personne qui a amené cette situation à l'écoute du groupe
- e. Questions de l'assistance (le rapporteur ou l'énonciateur ne donnent pour le moment aucune réponse)
- f. Réponses du rapporteur ou énonciateur mais seulement aux questions auxquelles il désire répondre
- g. Elaboration des hypothèses faites par le rapporteur/énonciateur
- h. Elaboration des pistes de travail (proposer un entretien avec un tiers, etc...)

12H30 – 14H00 Pause-déjeuner

14H00- 15H00 : 3) éclairage théorique nécessaire

Par exemple le « schéma du baigneur » ou la « falaise ». Equilibre entre bénéfice et prix à payer dans l'arrêt ou baisse de la prise de substances.

15H00-16H30 : 4) Jeux de rôle en 2 groupes des deux situations sélectionnées en première partie de journée :

- I. OP et FM organisent un groupe chacun. Les interveneurs seront dans chaque groupe
 - i. 1 adolescent et les primo-accueillant adultes, ou parents (dépend des situations proposées) ;
 - ii. les autres observent : le non-verbal, les facilitateurs ou les freins, repérage des attentes et la demande. Retour des jeux de rôle : comment vous l'avez vécu ? chez chacun des membres du groupe.
- J. **Débriefing** en un groupe et débriefing des interveneurs et dire ce qu'ils ont observé, dégagé etc. (20min).

INTERVENANTS :

- François MONIER, éducateur spécialisé, responsable CSAPA Sud
- François CHARPIOT, éducateur spécialisé Association 4,3,2, A – Guillestre (« Interviseur ») – sous réserve -
- Samir ABDELI, éducateur et animateur de lien social, Com. Com. 2 Buëch (« Interviseur »)
- Ondine PEZ, psychologue clinicienne MDA 05, écoutante antenne Gap Centre-Ville
- Patricia FIVIAN, infirmière, Directrice service de coordination départementale MDA 05 (Fil Rouge)

DETAILS PRATIQUES :

- Places limitées (25 personnes)
- Inscription obligatoire auprès de la MDA 05 (bulletin ci-joint)
- Co-voiturage possible
- Frais : 11€ par participant pour l'accueil-café et le déjeuner pris sur place (préciser d'avance si vous avez besoin d'un justificatif)



CO-FORMATION RESEAU PROFESSIONNELS DU CHAMP DE L'ADOLESCENCE

Bonjour,

Dans le cadre de la co-formation organisée par la MDA, sur le thème choisi « Repérage des comportements addictifs chez les ados et intervention précoce, par les acteurs de 1^{ère} ligne » animée actuellement par le groupe :

- François MONIER, éducateur spécialisé, responsable CSAPA Sud, CJC
- François CHARPIOT, éducateur spécialisé Association 4,3,2, A -- Guillestre (« Interviseur »)
- Samir ABDELI, éducateur et animateur de lien social, Com. Com. 2 Buëch (« Interviseur »)
- Ondine PEZ, psychologue clinicienne MDA 05, écoutante antenne Gap Centre-Ville
- Patricia FIVIAN, infirmière, Directrice service de coordination départementale MDA 05 (Fil Rouge)

nous vous proposons une journée de travail exceptionnelle, accompagnée par le Pr. Catherine JOUSSELME, pédopsychiatre.

L'objectif principal de cette journée est de travailler sur un canevas d'actions de prévention en tenant mieux compte du développement psycho-affectif et des stades d'acquisition des compétences psycho-sociales de l'enfant et de l'adolescent, afin de les articuler et d'en améliorer l'efficacité à long terme.

L'objectif secondaire est de faire le lien avec la DT ARS 05, sur cette thématique, pour aider les « décideurs » à développer des programmes départementaux pluriannuels en cohérence avec d'une part, les possibilités d'assimilations des enfants et des ados. et d'autre part, avec les expertises développées par les acteurs de terrain. Les demandes de subventions sur les projets de prévention des addictions pourront ensuite s'inscrire dans ces programmes.

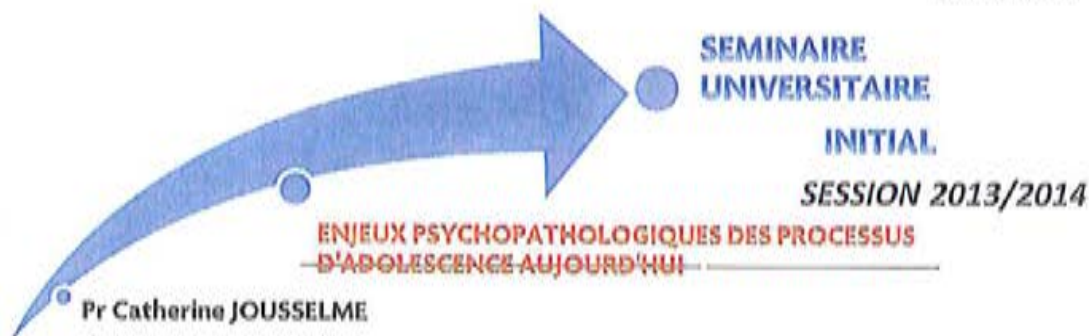
En raison de la particularité de cette journée, nous l'ouvrons aux acteurs de la parentalité, PMI, et filière départementale addictologie ; les personnes qui souhaiteraient nous rejoindre pourront s'inscrire, dans la limite des places disponibles.

Nous espérons nous retrouver aussi nombreux que le 08 avril dernier !

Date de la rencontre : vendredi 25 octobre 2013 - 09H00 /17H00
Au Centre d'oxygénation du Col Bayard

DETAILS PRATIQUES :

- Places limitées (25 personnes)
- Inscription obligatoire auprès de la MDA 05 (bulletin ci-joint)
- Co-voyage possible
- Frais : 11€ par participant pour l'accueil-café et le déjeuner pris sur place



PROGRAMME

Mardi 08 octobre 2013	M 1 : Développement psychoaffectif de l'enfant
Mardi 22 octobre 2013	M 2 : Examens psychologiques de l'enfant et de l'adolescent M 3 : Les processus d'adolescence
Mardi 19 novembre 2013	M 4 : Etats limites à l'adolescence M 5 : Sexualité à l'adolescence - les questions de genre
Mardi 17 décembre 2013	M 6 : Troubles alimentaires à l'adolescence M 7 : Anorexie - boulimie - obésité
Mardi 14 janvier 2014	M 8 : Tentatives de suicide et suicide à l'adolescence, y compris suicide d'un parent
Mardi 11 février 2014	M 9 : Psychoses infantiles et psychoses de l'adolescent
Mardi 25 mars 2014	M 10 : Les nouvelles familles M 11 : Travail avec les familles
Mardi 08 avril 2014	M 12 : Maltraitements et traumatismes
Mardi 06 mai 2014	M 13 : Maladies et handicaps à l'adolescence
Mardi 03 juin 2014	M 14 : Les différents types de psychothérapies M 15 : Etudes de cas

Intervenant : Dr Catherine JOUSSELME, Professeur des Universités Paris Sud (UFR Kremlin Bicêtre), Chef de service Fondation Vallée - Centre hospitalier de psychiatrie infantile-juvénile, 94 Gentilly

Horaires : 10H00 - 12H30 / 14H00 - 16H30 - Déjeuner libre -

Lieu : Embrun - Espace Delaroche - Bâtiment La Manutention - Salle Vauban (1^{er} étage)

Inscription : Séminaire gratuit pour les participants, uniquement sur inscription à la MDA 05 avec le cas échéant, l'accord du chef de service. Chaque stagiaire s'engage à suivre le programme dans sa totalité.

(Il ne sera pas délivré d'attestation de formation - Uniquement attestation de présence sur demande)



PROGRAMME

Mercredi 09 octobre 2013	- 1 : Présentation, retour d'expérience, choix des thèmes
Mercredi 20 novembre 2013	- 2 : Thème choisi par les stagiaires
Mercredi 15 janvier 2014	- 3 : Thème choisi par les stagiaires
Mercredi 26 mars 2014	- 4 : Thème choisi par les stagiaires
Mercredi 07 mai 2014	- 5 : Thème choisi par les stagiaires



Intervenant : Dr Catherine JOUSSELME, Professeur des Universités Paris Sud (UFR Kremlin Bicêtre), Chef de service Fondation Vallée - Centre hospitalier de psychiatrie infanto-juvénile, 94 Gentilly

Horaires : 10H00 - 12H30 / 14H00 - 16H30 - Déjeuner libre -

Lieu : Embrun - Espace Delaroche -Bâtiment La Manutention - Salle Vauban (1^{er} étage)

Inscription : Séminaire réservé aux stagiaires ayant déjà suivi un séminaire initial dans sa totalité. Gratuit pour les participants, uniquement sur inscription à la MDA 05 avec le cas échéant, l'accord du chef de service. Chaque stagiaire s'engage à suivre le programme dans sa totalité.

(Il ne sera pas délivré d'attestation de formation – Uniquement une attestation de présence sur demande)



Toute l'équipe du Service de
coordination départementale du réseau
Maison des Adolescents des Hautes-Alpes
vous souhaite
une belle et heureuse année
finally there!
2014 !

Patricia FIVIAN, directrice
Ondine PEZ, psychologue / chargée de projets
Céline MARTINEAU, secrétaire

